

L'ANALYSE SOCIO-HISTORIQUE DE LA CRISE MALIENNE DE 2012

Salif CISSE

Docteur en Science politique de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar

RESUME

Cet article permet de procéder à une analyse de type socio-historique afin de déterminer les éléments qui ont participé au déroulement de la crise malienne. Dans son histoire, le Mali a connu de nombreuses rébellions dues aux projets indépendantistes des Touarègues. Marquées par une forte répression, ces rébellions ont cultivé un besoin d'émancipation chez les peuples du Nord, qui reprochent à l'Etat malien de ne pas s'activer dans le développement de ces zones. En 2012, de nouvelles formes de rébellion sont intervenues avec l'appui externe de nouveaux acteurs qui sont à la recherche d'espaces non contrôlés et en crise tels que le Nord Mali pour s'y installer et activer la flamme de la séparation avec le pouvoir central. Le MNLA, Ançar Dine¹ AQMI et le MUJAO² ont réussi à contrôler, en l'espace de quelques mois, les 2/3 du Mali, et cela devant le regard impuissant de l'armée malienne. Cette occupation n'est pas fortuite ; elle résulte de la combinaison d'un ensemble de facteurs qui ont concouru à l'amputation du Mali.

Mots clés : Analyse socio-historique, crise malienne, rébellion touarègue, crise institutionnelle.

ABSTRACT

This paper permit to proceed to a socio-historical type of analysis in order to identify the elements that took part in the unfolding of the Malian crisis. In its history, Mali has known numerous rebellions orchestrated by the Tuareg (Whites people at North of Mali) in order to be independent of the central power. Marked by a strong repression, these rebellions has cultivated a need for emancipation in the peoples of the north, they blame Malian government for not being active not in the development in those areas. In 2012, new forms of rebellion intervened with the external support of new actors who are seeking for non- controlled and crisis areas like the north of Mali to settle and activate the flame of separation with the central government. The MNLA, Ançardine, AQMI and MUJAO succeeded in a couple of months in controlling 2/3 Mali surface and that in front of the helpless gaze of the Malian army .This occupation isn't an accidental taking , but it result from the combination of a set of factors which contributed to the amputation of Mali .

Keys words: Socio- historical analysis, Malian crisis, Tuareg rebellion, institutional crisis.

¹ Groupes rebelles touarègues.

² Groupes terroristes.

INTRODUCTION

Le Mali indépendant, depuis 1960, a connu des soulèvements d'une partie des populations touarègues et maures vivant au Nord du pays³. Tous ces soulèvements ont été rapidement circonscrits et n'ont jamais eu l'envergure de celui que le Mali a connu en début de 2012. L'avènement de la crise politique et sécuritaire récente au Mali s'explique par une série d'événements successifs qui ont commencé en novembre 2011, avec les premières attaques des groupes rebelles au nord du Mali. Ces groupes étaient constitués du Mouvement National de Libération de l'Azawad⁴ et d'autres groupes islamistes dont les principaux sont Al-Qaida au Maghreb Islamique, Ançar Dine⁵, le Mouvement pour l'Unité du Jihad en Afrique de l'Ouest et le Boko Haram⁶.

Le début des années 2012 a été marqué par la détérioration du climat sécuritaire au Sahel, en général et au Mali en particulier. En effet, à la suite de l'intervention militaire française et alliée en Libye, une nouvelle rébellion à dominante touarègue a vu le jour au nord du Mali avec le Mouvement National de Libération de l'Azawad en janvier 2012. Par la suite, des groupes extrémistes et djihadistes⁷ ont renforcé la position du MNLA en vue de déstabiliser le Mali. Par la suite, l'armée malienne a été défaite au nord. Une centaine de militaires maliens ont été faits prisonniers avant d'être abattus froidement dans leur caserne à Aguelhoc⁸. C'est ainsi que la grogne est progressivement montée d'un cran. Le Président de la République⁹ et la hiérarchie militaire sont accusés de laxisme par les troupes. Le 21 mars 2012, une mutinerie des soldats de la garnison militaire de Kati¹⁰ se transforme en un véritable coup d'État qui renverse le régime du Président Amadou Toumani TOURE. À partir de ces événements, le Mali bascule dans la plus grave crise politico-institutionnelle depuis la mise en place de la troisième République en 1992. Aussi, ses perspectives démocratiques tombent-elles aussitôt dans l'incertitude et la confusion totale.

Le renversement anti-constitutionnel du régime d'Amadou Toumani TOURE le 22 mars¹¹ s'annonce comme un couperet sur l'avenir démocratique au Mali. À l'horizon des élections présidentielles d'Avril 2012, le régime du président ATT fut renversé par un coup d'État militaire dirigé par le capitaine Amadou Haya Sanogo, consécutif à un événement d'insurrection qui a débuté le 21 Mars 2012. Après plusieurs années de processus de démocratisation dont l'aboutissement fut l'alternance au pouvoir en 1992 par la voie des urnes, le Mali était, jusque-là, cité en exemple de pays démocratique à travers notamment la consolidation de ses acquis mais aussi l'ancrage de la transition. Et à la surprise générale, le

³ Voir Ministère de l'Action humanitaire, de la Solidarité et des Personnes Agées, « Description historique de la crise politique et sécuritaire au Mali », *Observatoire de développement humain durable et de la lutte contre la pauvreté*, p. 15-17.

⁴ Ce groupe était composé de militaires touaregs de nationalités différentes fuyant le conflit libyen et rentrés au Mali avec l'accord des Autorités de Bamako et de certains militaires déserteurs de l'armée malienne d'origine touareg.

⁵ Ce groupe se disait : défenseur de l'Islam.

⁶ Regroupe les rebelles originaires du Nigéria.

⁷ En l'occurrence Ançardine, AQMI et le MUJAO.

⁸ Le 24 janvier 2012 une unité de l'armée basée dans la ville garnison d'Aguelhoc fut décimée par la rébellion du MNLN et ses alliés. Par rapport au bilan, le Président de la République du Mali en l'occurrence Amadou Toumani TOURE a évoqué un bilan de 95 morts le 1^{er} février 2012. Au même moment, l'AMDH avance un bilan de 153 morts. La CPI, dans son rapport de 2013 sur la situation au Mali a mentionné 70 à 153 victimes.

⁹ Il s'agit de l'ex Président de la République du Mali Amadou Toumani TOURE.

¹⁰ Ville garnison située à 15 Km de Bamako. Il s'agit de la première ville militaire du Mali.

¹¹ Seulement 90 jours environ de la fin de son mandat présidentiel.

Mali se trouve à l'épreuve des faits, notamment les rapports entre les civils et les militaires aussi bien que la question touarègue. Le Mali fait toujours partie des pays les plus pauvres au monde. À cela, il faut ajouter la mauvaise gouvernance et la corruption ; et surtout, la question touarègue qui a toujours existé sans solution définitive. Le retour des touarègues maliens de la Libye a été vu par beaucoup d'analystes comme un signe de faiblesse du pouvoir d'ATT qui voulait jouer à l'apaisement et à la réconciliation sans prévoir tous les effets de cette situation¹².

La question touarègue, outre son aspect transnational, a toujours posé la problématique de l'intégration d'une minorité ethnique et culturelle, d'abord, au sein de l'empire colonial français de l'Afrique Occidentale et, ensuite, dans la République actuelle du Mali en passant par le Soudan français. Ainsi, la résistance à la colonisation française du Soudan, la révolte de 1963, la rébellion armée de 1990 et celle de 2012 au Mali ont démontré que les différentes politiques mises en œuvre jusqu'ici pour régler la question touarègue au Mali ont atteint leurs limites ; d'où la naissance du « Problème du Nord ». Ces facteurs ont été déterminants lors des contacts, négociations et médiations qui ont abouti à la signature du Pacte National le 11 avril 1992 à Bamako grâce à la médiation de proximité de la République Algérienne Démocratique et Populaire et des personnalités indépendantes¹³. La résistance des touarègues à la pénétration coloniale française¹⁴ constitue, sur le plan historique, l'un des fondements sociaux de leur patriotisme et le témoignage éloquent de leur attachement inébranlable à la civilisation africaine et à ses valeurs sacrées de solidarité, d'honneur et de dignité. Des luttes anticoloniales héroïques restées célèbres ont été menées par des Héros et des Tribus touarègues contre l'occupation militaire française de la boucle du Niger en particulier et du Soudan en général. La marche vers l'indépendance du Soudan et la proclamation de l'indépendance du Mali ont été un combat mené par les touarègues.

Le Coup d'État du 26 mars 1991 entraînant la chute du régime de Moussa Traoré a ôté à l'Accord de Tamanrasset toutes possibilités de sa mise en œuvre, malgré sa reconnaissance officielle par les nouvelles autorités de la transition démocratique malienne rassemblées au sein du CTSP. Il y a eu également le Pacte National, ce dernier a été le produit d'un large consensus national malien et international. Ce Pacte National a servi de base consensuelle aux négociations qui se sont tenues à Mopti. Cependant, le conflit a encore resurgi en 2006. Il a commencé par la désertion de plusieurs anciens chefs touarègues de l'armée malienne ainsi que l'attaque des postes militaires¹⁵. Cette nouvelle et la menace qu'elle représentait pour la stabilité du pays obligèrent les autorités maliennes à résoudre rapidement la crise en s'appuyant de nouveau sur la médiation algérienne.

La question de l'intégration des ex-rebelles dans l'armée conserve encore toute son importance. À la fin de décembre 2010, presque toute la structure du commandement de l'armée malienne dans le nord a été remplacée en vue d'étendre et de renforcer les capacités de l'armée. Un officier de haut rang et ancien chef de la rébellion touarègue a été nommé responsable des unités spéciales touarègues, ce qui marque une étape importante dans la mise en œuvre de l'accord de paix. Aussi, le retour du dirigeant touarègue bien connu Ibrahim Ag Bahanga qui

¹² SAMB Bakary., « crise malienne : origines, développement et répercussions dans la sous-région », p.5, disponible sur www.google.com, consulté le 27-07-2021.

¹³ Notamment Edgar Pisani et Ahmed Baba Miské.

¹⁴ ZEINDANE Ag Sidalamine., « De la question touarègue au problème du Nord Mali : Ma part de témoignage (1^{ère} et 2^{ème} parties) », 22 *Septembre*, 05 Novembre 2012.

¹⁵ LOHMAN Annette., « Qui sont les Maîtres du Sahara ? Vieux Conflits, Nouvelles Menaces : Le Mali et le Sahara entre les Touaregs, AL Qaeda et le Crime Organisé », FRIEDRICH EBERT STIFTUNG, p.7.

avait passé les deux dernières années en exil, en Libye, pouvait être un signal fort à cet égard. Cependant, il restait à savoir s'il allait changer sa position autrefois négative concernant le processus de paix. La tension montait en raison de menaces verbales de la part de certaines factions touarègues d'une nouvelle rébellion. Néanmoins, puisqu'il devait y avoir des élections présidentielles et législatives au Mali en 2012, cela pouvait être perçu comme une manœuvre tactique pour mieux se faire entendre. Ces nombreux clivages qui renvoient aux dynamiques internes de la société compliquaient la construction d'un État central indépendant d'autant plus qu'à ces clivages horizontaux s'ajoutaient des clivages verticaux entre nobles, vassaux et esclaves, souvent appelés Bellas. Ces deux derniers groupes sont généralement hostiles aux revendications indépendantistes et djihadistes dont les leaders sont tous nobles. On retrouve le même cas de figure chez les touarègues nigériens, la rébellion de 1991-1995 affichant au départ un front uni pour s'émietter ensuite en de multiples fronts aux intérêts divergents¹⁶.

Un tel sujet nous semble opportun, car il nous permet de mesurer l'évolution du processus de la crise malienne de 2012 tout en procédant à une analyse historique.

Eu égard à toutes ces affirmations, la question centrale qui mérite d'être posée est la suivante : Quelle analyse peut-on faire de la crise malienne de 2012 d'un point de vue socio-historique ? A côté de cette question centrale, viennent se greffer ces questions subsidiaires: quels sont les facteurs explicatifs de la crise ? Comment le projet d'amputation du Nord-Mali par rapport au Sud a été orchestré ? Quels sont les éléments qui ont contribué à l'aggravation de cette crise ? Quels sont les moyens qui ont été pris par la communauté internationale pour contrecarrer la progression des groupes armés au Nord-Mali ? Pour retracer l'historique de ce conflit, il faudra mettre l'accent sur les origines de la crise malienne de 2012 (I) avant de mettre en exergue le déploiement des forces internationales afin de mettre fin à ce conflit (II).

I- LES ORIGINES DE LA CRISE MALIENNE DE 2012

Dès le début de l'indépendance, l'État malien a fait face à une rébellion sur son territoire, luttant pour une autonomisation de l'AZAWAD. De violentes répressions mettant en danger la vie de milliers de civils s'ensuivirent.

Par ailleurs, la conjoncture en 2012 était favorable à une nouvelle insurrection, d'autant plus que cette année coïncidait avec le retour de nombreux touarègues maliens qui avaient combattu en Lybie auprès de Mouammar Kadhafi. La politique de l'immobilisme de l'armée au Nord était le moyen le plus favorable aux milices pour s'implanter au Nord Mali. Une grande partie des difficultés du Mali en matière de prolifération de groupements à visée terroriste provient du fait que la bande sahélo-saharienne qui constitue le Nord de son territoire est un vaste espace désertique. La perméabilité des frontières, l'absence de l'Etat et la pauvreté endémique en font une zone de non-droit idéale pour l'interpénétration de groupes terroristes insoucieux des limites territoriales des Etats et un refuge pour le banditisme et les trafiquants d'armes et de drogue¹⁷.

Ainsi, pour mieux analyser cette partie, il serait judicieux de mettre l'accent sur les facteurs structurels de la crise malienne de 2012 (A) avant de déterminer les facteurs conjoncturels de cette crise (B).

¹⁶ GREGOIRE Emmanuel., 1999 rééd.2010. *Touaregs du Niger, le destin d'un mythe*. Paris, Karthala, 359 p.

¹⁷ MAIGA Mariam Djibrilla., « *Lutte contre le terrorisme au Mali : gestion, prévention et une mobilisation pleine et entière de la société civile* » CONASCIPAL, Bamako, Octobre 2011.

A- Les facteurs structurels de la crise malienne de 2012

L'analyse du conflit malien de 2012 fait appel à plusieurs variantes telle que la faillite de l'installation de l'Etat en Afrique, qui demeure l'épineuse question des territoires. Les revendications identitaires des touarègues qui se sentent délaissés par la puissance étatique. Etant considéré comme aggravation des crispations identitaires des touarègues du Mali et du Niger, la crise au Nord-Mali résulterait de l'absence d'un signal fort de la part de l'Etat malien¹⁸, et l'affirmation de la personnalité ethnique touarègue à travers ses multiples rébellions.

Réfléchir sur les facteurs structurels de la crise au Mali, reviendrait à prendre en compte les fondements de la rébellion touarègue (1) avant de mettre en exergue les implications de cette dernière dans les relations entre le pouvoir politique et les populations du Nord (2).

1- Les fondements de la rébellion touarègue

L'irrédentisme touareg au Mali ne peut se comprendre sans faire référence aux contextes coloniaux et post coloniaux, notamment à travers la faillite de l'Etat post-colonial et la problématique de la stato-territorialité (territoires légués par la puissance coloniale) qui reste la source principale de conflit. Au lendemain des indépendances, le modèle occidental de l'Etat bureaucraté, détenteur d'une légitimité légale rationnelle, réducteur de différences et dispensateur de modernité, n'a pu être généralisé à l'ensemble des aires culturelles¹⁹. Cette inadaptation de l'Etat dans les sociétés extra-occidentales a conduit à la faillite de ce dernier dans les sociétés africaines. Cet échec, selon Bertrand Badie, tient de l'existence d'une fracture toujours plus importante entre les « Etats importés » et leurs sociétés et se manifeste par ailleurs par des crispations identitaires²⁰. La faillite de l'Etat post-colonial se cristallise dans son incapacité à s'intégrer aux réalités préétablies dans la société malienne comme tous les Etats africains. Cela a suscité chez les touarègues un sentiment d'abandon et de marginalisation de la part de l'Etat malien. En réaction à cette situation, les projets de sécession de la rébellion touarègue trouvèrent leurs fondements dans le projet de l'Organisation Commune des Régions Sahélienne consacré par la loi N° 57-27 du 10 janvier 1957 proposée par la France. Ce projet consistait en la division de la colonie algérienne entre le Nord et le Sahara qu'elle eut gardé sous couvert de cette organisation, les touarègues adhèrent, y voyant une opportunité de regroupement où ils auraient constitué un élément démographique important et qui en tout cas eut réuni dans un seul ensemble la plus grande partie d'entre eux²¹. Cependant, avec la vague de décolonisation en Afrique, le projet de l'OCRS n'eut pas le temps de se concrétiser.

La chute du guide va engendrer le retour des rebelles vers le Mali, mieux équipés sur le plan logistique et mieux armés. Ainsi, on arrive à la déduction de Josépha Laroche selon laquelle les identités se posent, s'opposent et s'imposent alors le plus souvent dans la violence, deviennent de ce fait les instruments de contestation extra-institutionnelle qui entendent proposer une légitimité de la substitution. La violence est ainsi souvent apparue comme le seul moyen

¹⁸ KEITA Naffet., « *Du pouvoir ethnique Touareg à la sanctuarisation de l'AQMI et les 'dires' de l'Etat dans l'espace Sahélo-sahélien au Mali* » Colloque : Quelles constructions politiques au Mali face aux crises dans le Sahel ? 2012, <http://www.gabrielperi.fr/>

¹⁹ LAROCHE Josépha., « *la brutalisation du monde, du retrait des Etats à la décivilisation* », Montréal, Liber, 2012, p.112.

²⁰ BADIE Bertrand, « *l'Etat importé, l'occidentalisation de l'ordre politique* », Paris, Fayard, 1992.

²¹ BADUEL Pierre Robert., « *Le territoire d'Etat entre imposition et subversion : exemples Sahara sahélien* », Cultures et Conflits (en ligne), 21-22 / Printemps-été 1996, mis en ligne le 15 mars 2006, consulté le 23 Avril 2021. URL : <http://conflits.revues.org/230>.

de se faire entendre. La question du croisement entre stato-territorialité et ethno-territorialité aussi constitue une des craintes majeures dans ce conflit. En effet, si la territorialité est le sentiment d'appartenance à un territoire avec les attitudes et comportements qui sont liés, l'ethnicité est le sentiment, mieux, la conscience d'appartenir à une ethnie et les représentations, donc les attitudes et comportements qui les différencient des "Autres". Le problème est que ces deux types de sentiment sont souvent mobilisés, instrumentalisés, généralement, dans le cadre de la lutte pour le pouvoir. Comme le soutient Klute : « *L'ethnicité étatique est caractérisée par le fait que des groupes ethniques s'organisent comme mouvement politique en rapport à l'Etat. Nous parlons d'organisations ethnicistes, lorsque ces mouvements s'organisent sur une base d'identité exclusivement ethnique, et si elles tendent de traduire leur identité par des revendications vis à -vis de l'Etat, sous forme de droits minoritaires, d'autonomie politique, ou encore d'une sécession en vue de l'érection d'un Etat ethniquement homogène*²².

Le territoire constitue un enjeu majeur dans ce conflit entre des revendications territoriales de rebelles et l'obligation pour l'Etat de préserver l'intégrité territoriale. Les legs colonial sur la délimitation des frontières et la configuration des populations ont causé de nombreux problèmes aux nouveaux dirigeants, garants de la stabilité et de l'intérêt national. En effet, la réalité de la répartition territoriale ethnique rend la situation sociale plus complexe, en particulier du fait que dans ces zones d'économie traditionnelle une part essentielle revenait au nomadisme et que l'aire de déplacement des nomades traversait en grande partie des espaces de sédentaires ou d'autres nomades relevant d'autres ethnies²³. La sédentarisation forcée de ces populations peut être considérée comme un motif de révolte, voire de rébellion chez les touarègues. Par conséquent, on constate progressivement l'inadaptation ethno-territoriale du modèle de l'Etat-nation qui fut imposé et adopté au lendemain de la décolonisation, la faillite de « *l'Etat importé* », et la déchéance du guide libyen ont été décisives dans la formation de la rébellion. Après l'indépendance du Mali en 1960, l'Etat a été très peu présent dans le Nord et n'a pas développé la région. Ce manque d'attention a engendré un sentiment d'abandon. En outre, la non-acceptation du mode de vie nomade par l'Etat socialiste, qui a causé la perte du pouvoir des chefs traditionnels, a attisé le conflit. Un certain nombre de rébellions de la part des touarègues vont voir le jour entre 1963 et 2008.

Le premier conflit de 1963 est à l'origine d'une violente répression de l'armée malienne contre les insurgés touarègues. La révolte de 1990 est, selon le rapport du GRIPCI, le résultat de la réunion de trois éléments à savoir : la sécheresse qui sévissait dans ces zones et handicapait les touarègues et leur bétail, le retour des touarègues formés en Libye, et le rapatriement des exilés touarègues d'Algérie²⁴. La deuxième rébellion sera orchestrée sous la coordination du Mouvement et Fronts Unifiés de l'Azawad avec comme élément central Iyad Ag Ghali qui sera plus tard le chef d'Ançardine. Elle se terminera par les accords de Tamanrasset avec la médiation de l'Algérie en 1991. Suite au non-respect des engagements qui ont résulté des accords de Tamanrasset, la troisième rébellion touarègue va éclater, mais cette fois-ci avec Ibrahim Ag Bahanga, qui prendra fin officiellement avec la signature des accords d'Alger en juillet 2006. Les accords d'Alger particulièrement les clauses prévoyant une réinsertion des anciens combattants de la rébellion dans les rangs de l'armée, mais aussi le laxisme de l'Etat malien ne purent empêcher la rébellion de 2008. Ces rébellions ont toutes abouti à un échec

²² KLUTE Georg., « *L'ethnographie théorique des conflits ethniques* », In : *Kidal.info*.

²³ BADUEL Pierre Robert., op.cit, p.15 ;

²⁴ Rapport du Groupe de Recherches sur les Interventions de paix dans les conflits intra-étatiques- GRIPCI, 2002 ; Chaire Raoul-Dandurand de l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

dans la mesure où la grande faiblesse de la résistance touarègue, c'est l'absence à l'extérieur de toute territorialité-refuge "naturelle", ce qui fait que, devant toujours dépendre de la bonne volonté d'un Etat étranger en cas de difficulté intérieure majeure, ils sont davantage exposés que d'autres à la manipulation. Cela comme prix de l'aide accordée. Certains des réfugiés touaregs du Mali ont, dès lors, opté pour un enrôlement dans l'armée libyenne d'une part et un engagement auprès du GSPC en Algérie. Combiné à cela, l'absence de précision dans les revendications des rebelles constitue aussi une des causes principales de ces échecs. En effet, les revendications des rebelles touarègues ont connu une certaine évolution compte tenu de la conjoncture pendant ces revendications. Dans les années 1990, les revendications des rebelles touarègues portaient uniquement sur un fédéralisme dans la gestion du Nord, comme l'attestent certaines dispositions du Pacte National d'Avril 1992 qui lui confèrent un statut particulier²⁵. Par ailleurs, la non-application de ces clauses par l'Etat malien a poussé les rebelles touarègues à axer leurs nouvelles revendications non pas sur une autonomisation du Nord, mais plutôt sur l'indépendance de l'AZAWAD. La résurgence de ces crises peut s'expliquer par la faillite de l'instauration de l'Etat de droit. C'est de cette faillite à "produire de l'Etat" que sont nés la désocialisation et le repli identitaire sous les formes les plus diverses. Le repli identitaire dont il s'agit ici, ne représente pas une simple modalité du paysage national. Il devient alternatif ou tend en tout cas à se substituer à l'Etat défaillant. Cela donne lieu à une « corporatisation » endémique de la société²⁶, qui se reflétera dans la nature des relations entre le pouvoir politique malien et les populations du Nord.

2- L'existence de frustrations au sein des relations entre l'Etat malien et le peuple touarègue

Malgré leur appartenance multiséculaire à la nation malienne, les touarègues du Mali ont toujours revendiqué une meilleure prise en charge de leur identité culturelle et l'amélioration de leur cadre de vie caractérisé par l'aridité et le sous-développement. Il importe de noter que l'identité et la question touarègues reposent fondamentalement sur la langue, le territoire et le nomadisme comme l'a si bien écrit Hélène Claudot Hawad et que l'historien et ancien Président malien, en l'occurrence Son Excellence Monsieur Alpha Oumar KONARE, dans son discours à la nation du 28 mai 1994 à Koulouba qualifie ainsi : « La rébellion des populations du Nord avait pour objectif légitime la renégociation des conditions de leur participation à la nation malienne. Leur combat était d'essence démocratique. C'était un combat pour l'honneur et le développement ... »

La révolte de Juin 1963 a été déclenchée dans l'Adrar des Iforas par Illadi Ag Alla Albacher (Iforas), à la suite d'une provocation d'un agent de sécurité malien d'origine touarègue et le traitement humiliant du chef d'arrondissement de Bouress a pour venger la mort de son père abattu le 15 juillet 1954 au cours d'un accrochage par le sergent français Huguet à la tête du Peloton Méhariste de Timitrène (P.M.T.) ainsi que son fils aîné Mohamed. Illadi a désarmé l'agent provocateur et son compagnon avant d'abattre à bout portant l'un des principaux guides des patrouilles françaises de l'époque qui à titre de rappel sont tous des

²⁵ Le 'statut particulier du Nord qui s'appliquera aux 69 7' et 8' régions (Tombouctou, Gao, Kidal), établit ainsi la liste des collectivités locales : régions, communes, arrondissements et cercles. Chacune de ces collectivités est dotée d'une Assemblée élue et d'un Exécutif. Un représentant de l'Etat siégera auprès de chaque région.

²⁶ KEITA Naffet., « De l'irrédentisme au problème de la territorialité. L'OCRS et les sociétés Kel Tamacheq du Mali », GEMDEV et Université du Mali (éds.), *Mali- France. Regard sur histoire partagée*, Bamako/ Paris : Donniya et Karthala, 2005, pp. 91-121.

Maliens d'origine touarègue. Cette révolte « d'humeur et d'honneur » a été sauvagement réprimée par le Capitaine Diby Sillas Diarra au nom du « Tout sécuritaire » à travers le massacre des populations civiles sans défense, le mitraillage systématique du cheptel et les tentatives violentes d'acculturation obligeant les enfants de l'Adrar des Iforas à chanter en Bamanankan. Seul le Docteur Mohamed SOUMARE, Lieutenant-Colonel à l'époque, s'est courageusement élevé contre cette forme de barbarie et fut immédiatement rappelé à Bamako, en sanction de son engagement en faveur du respect des droits humains des populations autochtones. L'irrédentisme touareg est une constante de l'histoire du Mali²⁷. L'offensive lancée par le MNLA le 17 janvier 2012 s'inscrivait dans le cadre des revendications historiques dans le septentrion malien, sachant bien que « les objectifs et la détermination qui animent leur mouvement demeurent très clairement l'indépendance²⁸ ». Une déclaration d'indépendance qui restera cependant lettre morte, la « communauté internationale » ayant dans son ensemble refusé de reconnaître l'État de l'Azawad, contraignant ainsi le MNLA à infléchir ses revendications dans le sens d'une autodétermination du peuple touareg au sein du Mali²⁹. On retiendra cependant que cette résurgence de la rébellion est largement tributaire de crise libyenne et de son impact sur la dynamique sécuritaire régionale. D'abord, en ce que le MNLA a été créé par les « revenants » à savoir des soldats touaregs anciennement enrôlés dans l'armée libyenne retournés au nord du Mali dans la foulée de l'écroulement du régime de Kadhafi. Mais également parce que ce sont précisément les armes « recyclées » des dépôts d'armes libyens qui ont octroyé au MNLA l'avantage décisif sur une armée malienne dont la défaite continuait de retentir à Bamako.

En effet, l'incapacité de l'armée malienne à enrayer la progression rapide des forces rebelles vers le sud du pays conduit au renversement le 22 mars 2012 du président démocratiquement élu, Amadou Toumani Touré. Les putschistes, des éléments de l'armée régulière suspendent les institutions du Mali et se proclament Comité National de Redressement pour la Démocratie et la Restauration de l'Etat (CNRDRE). Soutenu par une frange de la population malienne, le CNRDRE reproche notamment au pouvoir déchu sa mauvaise gestion de la crise au nord du pays. Il s'avère en effet que le

« [...] déclenchement de l'offensive n'eut rien d'une surprise : six mois durant d'intenses discussions se déroulèrent publiquement au sein de la communauté touarègue quant à l'opportunité et aux modalités d'un nouveau soulèvement. Les participants comme les adversaires d'une entente avec Bamako y participèrent et le pouvoir malien n'en ignorait rien »³⁰. Le coup de force à Bamako et la profonde crise politique qui s'est ensuivie constituent de toute évidence des facteurs aggravants de la situation du pays : l'absence de leadership clair et légitime, la division régnant au sein de l'armée à la suite de la tentative de contre-coup d'État du 30 avril 2012³¹ confortent manifestement le MNLA dans ses victoires militaires et précipitent la chute du nord du pays. Les rébellions touarègues des deux dernières décennies

²⁷27 STORHOLT Kristine Hauge., « Lessons learned from the 1990-1997 Peace Process in the North of Mali », (2001), *6 International Negotiation*, 331, 331-356.

²⁸28 DUFOUR Julia., « Mouvement National de Libération de l'Azawad- Fiche documentaire », Note d'analyse du *GRIP*, 22 mai 2012, p. 3.

²⁹29 « Au Mali, le MNLA expose ses revendications au médiateur : l'autodétermination de l'Azawad », Radio France Internationale, 8 octobre 2012.

³⁰30 GOURDIN Patrice., « Géopolitique du Mali : un Etat failli ? », Diploweb, 23 septembre 2012.

³¹31 « Mali : les forces de sécurité ont fait « disparaître » 20 personnes et en ont torturé d'autres », Human Rights Watch, 25 juillet 2012.

passées favorisaient la culture de la haine de la part des populations du nord à l'encontre de l'Etat malien entraînant des dissensions entre eux.

Le premier aspect de dissensions trouve son explication dans la sous-administration de cette zone de la part de l'Etat malien se manifestant par la défaillance, tant bien sur le plan politique que sur le plan économique, sur cette partie de son territoire. Cette sous-administration prévaut depuis la colonisation et s'est accentuée avec l'avènement de l'Etat post-colonial qui, dans les politiques publiques, s'est plus concentré sur le Sud, zone propice à l'investissement au détriment de la zone orientale aride et sans infrastructures. Sur plan politique, le gouvernement malien n'a pas toujours été présent dans cette zone, car le processus de décentralisation étamé après l'indépendance du Mali n'a pas réellement pris acte dans le Nord du pays avec une faible présence de structures administratives et militaires. « *De ce vide politique du Nord qui daterait déjà des débuts de la colonisation, mais dont les effets ont commencé à peser lourdement quand des fonctionnaires de la post colonie, souvent sudistes, ont pris la relève des administrateurs coloniaux...* » s'ajoute la question de la gestion économique de la zone, connaissant des défaillances selon les populations qui reprochent à l'Etat de ne pas s'impliquer dans le développement de cette partie du pays notamment par le manque d'investissements et d'infrastructures publics.

Le second aspect de la rébellion touarègue est relatif au fait que, dans le passé, les Touaregs ont été dominateurs par rapport aux populations au milieu desquelles ils vivent toujours, mais dont ils sont devenus désormais les compatriotes sans privilèges, se plaignant plutôt que celle-ci aient pris une revanche en les marginalisant³². Au Mali, l'opposition fondamentale est celle des Blancs, Maures et Touaregs, et des ethnies africaines noires. La rébellion est nordiste et touarègue. La fracture raciale Nord-Sud, ancrée dans l'histoire et à la base d'une profonde conscience ethnico-tribale, paraît difficilement conciliable avec le concept d'Etat-nation hérité de la décolonisation. Les implications philosophiques de cette question sont lourdes de conséquences. Comment, en effet, envisager que les Touaregs puissent accepter la domination de ces mêmes ethnies, consacrée par le colonisateur puis par l'Etat malien après la décolonisation ? »³³. A cette dernière interrogation, il faut nécessairement répondre que l'idée de soumission des Touaregs est difficilement acceptée d'où un repli identitaire qui se répercute dans leurs relations avec le pouvoir central malien.

Comme le note Bakary SAMB, cet Etat, a, depuis le début sombré par l'incapacité d'instaurer un modèle socio-économique capable d'une gestion rationnelle des différences et d'une réponse adéquate aux demandes différenciées des multiples composantes de la population malienne³⁴. Les touarègues récusent les divers rattachements territoriaux auxquels ils sont cependant contraints de se soumettre, au péril de leur mode de vie économique qui, naturellement pour eux qui étaient surtout nomades, faisait écologiquement fi des frontières et conséquemment au péril de leur survie en tant que société spécifique. Ainsi, le besoin d'acquiescer un espace pour s'identifier et mieux s'affirmer face au reste de la communauté malienne entrainera un regain d'intérêt de la part des rebelles Touaregs sur le combat qu'ils avaient entamé depuis l'époque coloniale. La conjoncture de cette rébellion sera différente des précédentes, car cette fois ci de nouveaux facteurs méritent d'être pris en compte du fait de

³² Baduel Pierre Robert., Op.cit., P. 8.

³³ Entretien avec Mehdi Taje, site du journal le Matin, consulté le 23 Avril 2021, <http://www.lematin.ma/journal/-/170128.html>.

³⁴ SAMB Bakary., « Crise malienne : origines, développements et répercussions dans la sous-région », 2012 in www.kas.de/wf/doc/kas_36096-1522-3-30.pdf?121213171402.

l'émergence d'acteurs non institutionnelles impliqués dans cette crise, la naissance des groupuscules islamistes et terroristes assoiffés de nouveaux territoires tels que le Nord Mali qui est assimilé à un « *no man's land* » afin d'y établir un réseau pouvant constituer la base d'un nouvel ordre marqué par un retour du « *sacré* ». Par ailleurs, la rébellion touarègue de 2012 trouve son explication dans les facteurs conjoncturels qui l'ont déclenchée.

B- Les facteurs conjoncturels de la crise malienne de 2012

La crise malienne résulte, certes, de la combinaison de plusieurs facteurs anciens, mais il n'en demeure pas moins qu'elle s'inscrit dans une conjoncture politique et économique difficile qui a fortement contribué à son déclenchement et à son aggravation.

Au fil des années, la fragilité du pouvoir politique malien a constitué le catalyseur cette crise et l'absence de coordination dans l'armée qui a prévalu au Président Amadou Toumani Touré un coup d'Etat militaire (1). Il ne faut pas certainement mettre à l'écart les implications de la criminalité transnationale et du terrorisme dans le déclenchement de la crise au Nord Mali (2).

1- La fragilité du pouvoir politique malien et l'absence de coordination dans l'armée

L'explosion, ces dernières années, des aspirations démocratiques en Afrique, l'affaiblissement des Etats, la résurgence des conflits ethniques, régionalistes et nationalistes, le mal vivre de populations harassées par dix ans d'ajustements structurels, et choquées, pour certaines, par la dévaluation massive du franc CFA, ont multiplié les sources de désordre et menacé parfois la survie de régimes pluralistes mis en place depuis le début des années 1960. C'est ainsi que, depuis les indépendances, les Etats africains n'ont pu résoudre les nombrables problèmes auxquels ils sont confrontés depuis lors, du fait de leur manque de cohésion, d'homogénéité, voire de transparence, déterminés pour une large part par leurs configurations étatiques. Au Mali, ce désordre avait affecté l'ordre institutionnel dans la mesure où cet Etat a connu de nombreux coups d'Etat. Cette faiblesse de l'Etat malien se perçoit dans son incapacité à maintenir des institutions durablement, mais aussi dans son incapacité à promouvoir l'idée d'Etat-nation dans la zone orientale du Mali d'où la montée en puissance de groupes extrémistes pour le contrôle de cette zone. Depuis son accession à la souveraineté internationale, le pouvoir politique malien a connu une succession de coups d'Etat qui ont remarquablement détérioré l'efficacité de ce dernier. En effet, le premier coup d'Etat a eu lieu le 19 novembre 1968 ; le deuxième en mars 1991 et le troisième, en 2012.

Profitant de la conjoncture politique difficile et de la fragilité de l'Etat malien, une nouvelle rébellion est née sous la coordination de deux groupes armés, en l'occurrence le Mouvement National de Libération de l'Azawad et Ançardine³⁵, composés entre autres de combattants touaregs venus de la Libye, lourdement armés, après la destitution du guide Mouammar Kadhafi. Cette nouvelle rébellion, contrairement aux précédentes, opéra pour une coexistence et des alliances avec les groupes armés pour occuper toute la partie Nord du pays. Par conséquent, la progression de ces groupes rebelles entrainera un coup d'Etat militaire dirigé par le Capitaine Amadou Haya Sanogo contre le régime d'Amadou Toumani Touré. C'est dans cette perspective qu'il serait important de mettre en exergue les relations entre les fractures

³⁵ Groupe extrémiste religieux.

internes dans le système politique malien et l'avènement du putsch de la junte armée. Il serait difficile de parler du putsch sans pour autant faire un petit rappel de la théorisation du terme « coup d'Etat » auquel il est rattaché.

Soulignons d'abord que l'expression « coup d'Etat » est très peu théorisée en qui concerne une définition unanime de ce dernier.

Néanmoins, on peut retenir la distinction faite par Marcel Prélot concernant les " *modes seconds de création des Etats et de transformations des régimes*" confrontés aux transformations "consenties" des "ruptures violentes", catégorie dans laquelle il distingue :

- L'insurrection : soulèvement populaire, simple émeute ou prémices d'une révolution ;
- Le coup de force ou putsch : d'origine privée, coup de force mené de l'intérieur du système institutionnel par quelqu'un qui détient déjà l'essentiel du pouvoir ou qui y dispose de puissants complices ;
- Le coup d'Etat : qui n'émane pas de particuliers, un corps public subordonné s'approprie hors des voies constitutionnelles prévues, l'autorité de l'Etat³⁶.

Les problèmes de politiques de gouvernance non adaptées, l'essor de la rébellion face à une armée faible ont provoqué une crise politique au sein du pouvoir politique malien.

En vertu des clauses contenues dans les accords signés avec l'Etat³⁷, les groupes et milices armés présents au Nord³⁸ profiteront de la démilitarisation de cette zone pour s'accaparer d'un espace sans contrôle et propice au développement de la rébellion afin de reconquérir ce territoire tant revendiqué. Adoptant l'alternative de la cohésion, les groupes rebelles et islamistes vont entamer " le processus d'indépendance de l'AZAWAD". Ces groupuscules armés, après de longues semaines de luttes face à une armée vulnérable annexeront les villes de Ménaka, Agheulok, Téssalit et Léré. Cette défaite de l'armée malienne sera la cause principale du putsch du 22 mars 2012 du Capitaine Amadou Haya Sanogo imputant leur défaite au régime du Président Amadou Toumani Touré.

D'après Johanna Siméant et Laure Traoré, le soulèvement armé de la rébellion touarègue, le Mouvement National pour la Libération de l'Azawad et de groupes islamistes contre des camps militaires maliens, à partir du 17 janvier 2012, est évidemment un facteur majeur de la chute régime d'Amadou Toumani Touré. Dès le début, la junte affirme vouloir régler la situation que le laxisme du régime d'Amadou Toumani Touré aurait laissé dégénérer. L'Etat d'impréparation et sous-équipement des forces armées maliennes est également dénoncé³⁹. La suspension de la constitution comme prévue désignera l'ancien président de l'Assemblée Nationale, Dioncounda Traoré comme Président, et Cheick Modibo Diarra comme Premier ministre du gouvernement de transition mis en place après les négociations de la CEDEAO. Ce putsch entrainera l'intensification des clivages qui existent au sein de l'armée malienne. La fragmentation de l'armée malienne est perceptible dans les dissensions existant entre les *bérets verts et les bérets rouges*. Ce dernier qui sera responsable de la tentative d'un contre-coup d'Etat qui ne prit même pas le temps de se concrétiser.

Certes, le gouvernement de transition a été mis en place afin de rétablir l'ordre institutionnel et la reprise de la machine étatique, mais il n'en demeure pas moins que ce gouvernement se trouvait fortement influencé par la junte militaire. Des actes telle que

³⁶ PRELOT Marcel ., « *Institutions politiques et droit constitutionnel*, Paris, Dalloz, 1969, p. 186.

³⁷ Cette clause prévoyait le retrait des forces armées dans le Nord du Pays.

³⁸ Il s'agit : du MNLA, Ançardine, AQMI et MUJAO.

³⁹ SIMEANT Johanna et TRAORE Laure., « Mali : le putsch et le Nord vu de Bamako », Octobre 2012, <http://www.sciencespo.fr/ceri/> consulté le 30 le 23 Avril 2021.

l'agression du Président Dioncounda Traoré dans le Palais par des manifestants devant la garde nationale ou même l'arrestation du Premier ministre par la junte ont été menées sans pour autant prendre en compte le statut de ce gouvernement seront des signes révélateurs de la grande vulnérabilité de ce gouvernement de transition. Cette crise institutionnelle causée afin de dénoncer le laxisme de l'Etat malien dans la résolution du conflit au Nord sera un des facteurs aggravants de la situation dans le Nord u pays, car le gouvernement de transition comme l'ancien régime victime d'une déstructuration ne sera pas en mesure de contrecarrer la progression de la rébellion. Le désordre institutionnel fait certes partie des éléments ayant déclenché la crise au Nord, mais l'émergence de nouveaux acteurs aussi participe à l'aggravation de ce conflit.

2- Le terrorisme et la criminalité transfrontalière

La situation dans le Nord Mali⁴⁰ était caractérisée par les activités d'une nébuleuse de groupes terroristes et criminels retranchés dans la région. Il s'agit, notamment, d'Al-Qaïda au Maghreb Islamique qui, depuis plusieurs années maintenant, commet des attentats- suicides, des attaques contre les forces de sécurité ainsi que des enlèvements d'étrangers aux fins de soutirer des rançons ou d'obtenir la libération de ceux de ses membres emprisonnés. La région abrite également d'autres réseaux criminels impliqués dans la traite des personnes, le trafic illicite de la drogue, de cigarettes, d'armes ainsi que d'autres activités connexes tirant profit de la porosité des frontières et de la faiblesse de l'autorité de l'État. Ces activités constituent des sources de financement supplémentaires et de clientélisme pour les groupes terroristes et d'autres entités, dans une région durement éprouvée par la pauvreté en même temps qu'elles contribuent à saper l'État de droit. À partir de la fin de l'année 2011 et comme l'une des conséquences du conflit libyen mais surtout depuis la mi-janvier 2012, la situation sur le terrain a été aggravée par la rébellion armée menée par le Mouvement National de Libération de l'Azawad (MNLA). Le MNLA est constitué principalement d'anciens combattants d'origine touarègue ayant combattu avec l'armée libyenne et rentrés au Mali avec leurs armes après la chute du régime de Kadhafi. Il comporte également en son sein d'autres éléments qui ont participé aux rebellions intérieures dans la même région en particulier dans les années 1990. Au fur et à mesure que la rébellion armée du MNLA s'intensifiait, d'autres groupes ont émergé dans la région, articulant divers agendas politiques tout en entreprenant également des activités criminelles y compris des atrocités contre les civils, la destruction de sites culturels et religieux ainsi que la prise d'otages. Parmi ces groupes, figurent notamment Ançardine et le Jamaat-Tawhid Wal Jihad fi Garbi Ifriqiya⁴¹ groupe dissident d'AQMI qui finance ses activités grâce au trafic de drogue. Ces groupes qui ont bénéficié de l'afflux d'armes issues du pillage des arsenaux militaires libyens ont par la suite étendu leur contrôle aux trois régions du nord Mali⁴².

Le MNLA a initialement plaidé pour un « État AZAWAD indépendant et laïc » dans le Nord, qu'il considère comme fondement territorial d'un « État touareg ». Ce Mouvement affirmait que les populations touarègues étaient marginalisées dans le système politique malien et que les accords antérieurs conclus pour résoudre ce problème n'ont pas été honorés par les autorités centrales de Bamako. Le MNLA semble à présent avoir renoncé à sa volonté de

⁴⁰ Voir : Projet de concept stratégique pour la résolution des crises que connaît le Mali, octobre 2012.

⁴¹ Mouvement pour l'Unité du Jihad en Afrique de l'Ouest MUJAO.

⁴² Il s'agit des régions de Gao, Tombouctou et Kidal qui représentent près des deux tiers du territoire national malien.

sécession. Ce changement est intervenu après sa défaite face à d'autres groupes militant pour un État religieux, à savoir le MUJAO et Ançardine. Ces deux groupes affirment se battre pour la création d'un État islamique au Mali, ce qui atteste de leur proximité idéologique. Toutes les indications disponibles semblaient confirmer qu'ils entretiennent des liens opérationnels avec AQMI et travaillent en étroite collaboration avec cette dernière entité. Avec l'effondrement de la présence de l'État au nord du Mali, ces groupes ont eu une plus grande latitude pour poursuivre leurs activités criminelles et terroristes. Le conflit de janvier 2012 dans le Nord du Mali a aggravé la crise humanitaire dans une région qui était déjà en proie à une extrême vulnérabilité du fait de sécheresses récurrentes, de crises alimentaires et de la perte de revenus financiers dues au retour de milliers de travailleurs migrants ayant fui la guerre en Libye. Les combats ont provoqué un déplacement massif de civils tant à l'intérieur du Mali qu'à l'extérieur. On compte environ 160.000 personnes déplacées tandis que plus de 365.000 Maliens ont trouvé refuge en Algérie, au Burkina Faso, en Mauritanie et au Niger. Il importe également de faire mention du pillage des entrepôts des organisations humanitaires et d'installations médicales par des groupes armés ainsi que des obstructions faites à leurs opérations. L'interruption de l'approvisionnement en denrées de première nécessité et ses conséquences sur les activités des marchés locaux ont dégradé les conditions de vie des populations locales.

Depuis qu'ils ont pris le contrôle du nord, les groupes rebelles et terroristes commettent de graves violations des droits humains. Celles-ci ont notamment pris la forme d'arrestations arbitraires, d'actes de torture, d'amputations et de flagellation publique, de viols et d'exécutions sommaires ainsi que d'utilisation d'enfants soldats. Certains des groupes opérant sur le terrain se sont également livrés à la profanation et la destruction de sites sacrés, historiques ou culturels dont certains figurent sur la liste des sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO. Les menaces associées à la criminalité transnationale organisée et au terrorisme ont continué de compromettre la gouvernance et la sécurité en Afrique de l'Ouest. Au Mali, des groupes criminels et terroristes, dont Al-Qaida au Maghreb Islamique et des groupes affiliés, n'ont cessé de consolider leurs positions dans le Nord⁴³. Le début des années 2000 est marqué par une montée en puissance du terrorisme d'obédience islamique dans le Maghreb et dans le Sahel, parfois, sous forme de prise d'otages, d'attentats suicide allant même vers un engouement pour des mouvements de sécession. Le cas du Nord-Mali en est une parfaite illustration de l'impact de ces phénomènes dans la crise politique. La criminalité transnationale et le terrorisme constituent le berceau de la situation chaotique de cette crise, car mettant en danger la vie des civils. Une tentative définitionnelle permettra de montrer les corrélations qui existent entre ces phénomènes et la situation au Nord du Mali. Une analyse de la criminalité transnationale en général s'impose. En se référant à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale du 15 décembre 2000 à son article qui donne la définition assez explicite de la criminalité transnationale. Ainsi, l'expression « groupe criminel organisé » désigne un groupe structuré de trois personnes ou plus existant depuis un certain temps et agissant de concert dans le but de compromettre une ou plusieurs infractions graves ou infractions établies conformément à la présente convention, pour en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel⁴⁴. Elle est considérée comme toute association

⁴³ Rapport du Secrétaire Général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, décembre 2012.

⁴⁴ Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale, Palerme, décembre 2000.

ou tout groupement de personnes se livrant à une activité illicite continue, dont le but premier est de réaliser des profits sans souci des frontières nationales. Par ailleurs, le terme « terrorisme » est difficile à définir dans la mesure où la doctrine ne s'accorde pas à donner une définition consensuelle. Elle est définie de manière différente et cela en fonction des pays, faisant l'objet de nombreuses conventions des Nations Unies, elle est un concept vague marqué par une certaine évolution et s'appliquant tant bien aux individus qu'aux Etats. Cependant, on peut se référer au *Terrorism Act 2000 de la Grande-Bretagne qui le définit comme suit* : « une action ou une menace d'action qui vise à influencer le gouvernement ou à intimider tout en partie du public, a pour objectif de promouvoir une cause politique, religieuse ou idéologique, comporte une violence grave contre la personne ou contre les biens ou entraîne un risque sérieux pour la santé ou la sécurité de tout ou partie du public ⁴⁵ ».

Les spécialistes ont postulé un lien de causalité existant entre défaillance d'un modèle de société et violence extrême. Le terrorisme a donc été situé du côté des peurs, des frustrations, et des mutations des sociétés qui défient les repères et les assurances de chacun sur l'ordre et sa place dans une société dont il ne reconnaît plus les codes et les usages⁴⁶. Le terrorisme constitue l'enjeu majeur, car comme le souligne Remi Badoui, le terrorisme contemporain demeure marqué par le sceau de cette double réflexion stratégique du terrorisme et du réseau. Le terrorisme devient, dès lors, le lieu et l'enjeu de la lutte. Retenons, malgré tout, que la criminalité transnationale et le terrorisme sont hautement liés à l'aggravation de la crise, car comme le terrorisme ne s'implante que dans les pays en déstructuration ou ceux ayant échoué. Elle construit une entrave au politique et procède à sa transformation. Les groupuscules armés ont une affirmation avec le GSPC en Algérie. Du fait des dissensions internes qui existaient au sein de ce groupe, la branche saharienne du GSPC a fini par adopter, en 2003, le Nord Mali comme base principale d'action. Ce choix semble avoir été dicté par la proximité de l'Algérie, le faible contrôle de l'Etat malien sur cette portion de son territoire et la possibilité d'y développer des trafics en tous genres (drogues, armes, migrants, etc.). Al-Qaida au Maghreb Islamique est né de l'« affirmation » du GSPC à la nébuleuse djihadiste mondiale Al-Qaida⁴⁷.

L'existence d'une crise préétablie au Nord Mali constitue une circonstance favorable au terrorisme et à la criminalité transnationale dans la mesure où la question territoriale occupe une place prépondérante dans cette crise et constitue un atout majeur dans les trafics au Sahel. Les groupes armés indépendantistes Touaregs (MNLA) et groupes armés d'AQMI, Ançardine et MUJAO financent leurs activités par des pratiques illégales à savoir : le pillage, l'échange d'otages des étrangers monnayant une rançon, ou en protégeant les routes et les itinéraires des trafiquants. D'après le rapport sur la paix et la sécurité dans l'espace CEDEAO, les principales ressources financières d'AQMI proviennent du recours direct ou indirect à des actes de banditisme traditionnel (Contrebande, racket, extorsion de fonds « publics », prélèvement sur les trafics de drogue, de cigarettes ou d'êtres humains, etc). Les territoires qu'ils occupent coïncident avec les pistes caravanières qu'empruntent les camions de cigarettes de contrebande, d'armes, d'immigrés clandestins, de haschisch ou de cocaïne. De ce fait, les groupes armés profitent de ce commerce fructueux pour pouvoir financer la lutte qu'ils avaient entamée dans le Nord du Mali. Outre le trafic de drogues, les groupes armés dans le Nord s'adonnent aussi

⁴⁵ Dictionnaire des relations internationales, Marie-Claude Smouts, Dario Battistella, Pascal Vernesson, 2^{ème} édition.

⁴⁶ BADOUI Remi., « Géopolitique du terrorisme », Paris, Armand Colin, 2009, p.33.

⁴⁷ Rapport sur la paix et la sécurité dans l'espace CEDEAO, Economie politique des conflits au Nord-Mali, numéro 2 avril 2013, p.1.

aux trafics d'armes issues principalement des armes fournies par l'OTAN aux rebelles libyens lors de la crise libyenne mais aussi des autres conflits dans la sous-région.

Par ailleurs, le trafic de migrants constitue l'activité lucrative des groupes armés, car d'après l'étude de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC), les chauffeurs qui transportent les migrants à travers le Sahara sont généralement issus de groupes nomades, dont certains ont perdu leur cheptel lors des grandes sécheresses des années 1970 et se sont reconvertis dans le transport de migrants pour assurer leur survie. C'est le cas notamment des Touaregs du Niger et du Mali (...). Certains guides Touaregs sont liés aux groupes rebelles...⁴⁸. La criminalité transnationale est considérée comme la principale source de financement des groupes armés, car elle couvre les frais d'enrôlements des enfants-soldats, la fabrication d'explosifs, etc. Face à l'aggravation de ces trafics et du terrorisme mettant en danger la vie des civiles, la communauté internationale se trouve dans l'obligation d'intervenir au Nord afin de contrecarrer la progression des groupes armés.

II- LE DEPLOIEMENT DES FORCES INTERNATIONALES POUR L'INTERVENTION MILITAIRE

En l'absence de décisions rapides, fortes et cohérentes au niveau régional, continental et international, la situation au Nord s'est aggravée et a influé sur la crise politique⁴⁹. Déclarant la situation au Mali comme une menace à la paix et à la sécurité internationale de l'ONU, le Conseil de sécurité adopte la résolution 2085 qui autorise le déploiement d'une force internationale sous conduite africaine. Cependant, l'imprécision qui résidait dans cette résolution 2085 a permis aux groupes terroristes tels qu'AQMI et le MUJAO de mener une offensive vers KONNA qui constituait la zone de démarcation entre le Nord et le Sud du Mali. Ainsi, à la demande du Président par intérim du Mali, la France intervint au Nord Mali pour reconquérir l'intégrité territoriale. Cette intervention a changé la donne, car les groupes terroristes, ayant perdu leurs bastions, vont se rabattre sur la population et sur les acteurs⁵⁰ qui sont impliqués dans cette intervention militaire.

De ce fait, une analyse des facteurs ayant retardé l'intervention de la communauté internationale mérite d'être approfondie (A), il importe par ailleurs de rappeler que les causes et les implications de l'opération « serval », menée par la France ont été décisives dans le tournant de cette crise (B).

A- Le retard de l'intervention de la communauté internationale

La communauté internationale est tardivement intervenue dans le conflit qui rongait le Mali, dans la mesure où elle a préféré favoriser un dialogue avec les groupes armés du Nord pour trouver un compromis à cette impasse. Le coup d'Etat du capitaine Amadou Haya Sanogo n'a fait qu'empirer la situation, du fait de la non-préparation du gouvernement de transition face à un conflit qui ne cessait de grandir et dont l'armée, elle-même, avait du mal à contrecarrer à cause d'un embargo. Mais aussi l'absence de coordination entre l'organisation sous régionale qu'est la CEDEAO et celle continentale, l'UA, a favorisé l'avancée des djihadistes vers le Sud

⁴⁸ Criminalité Transnationale Organisée en Afrique de l'Ouest : Une Évaluation des Menaces, ONUDC, avril 2021.

⁴⁹ « Mali : pour une action internationale résolue et concertée », Briefing Afrique d'International Crisis Group N°90 24 septembre 2012, p.1.

⁵⁰ Ces acteurs sont entre autres : l'Armée malienne, le Niger, l'Algérie, le MNLA.

du Mali et de plus que lors de l'élaboration de la résolution 2085 de l'ONU, l'organisation n'a pas été précise sur les conditions de déploiement d'une force internationale pour mettre fin à cette rébellion.

Cependant, il serait judicieux de démontrer que l'embargo du 02 Avril 2012 sur le Mali, a constitué un frein à la contre-offensive (A) ; par ailleurs, il est important de relever cette absence de coordination entre la CEDEAO et l'Union Africaine au début de la crise et l'imprécision de la résolution du Conseil de sécurité (B).

1- L'embargo du 02 Avril 2012 sur le Mali, un frein à la contre-offensive

L'acception actuelle de l'embargo est plus extensive et renvoie à toutes les sanctions frappant d'interdiction les importations et / ou les exportations à destination d'un ou de plusieurs pays⁵¹. Cet embargo comprend, notamment, la « fermeture de toutes les frontières des Etats membres de la CEDEAO avec le Mali, sauf à des fins humanitaires », la « fermeture au Mali de l'accès aux ports maritimes des pays côtiers de la CEDEAO ». L'embargo comprend également le gel du compte du Mali à la banque régionale⁵² et le non-approvisionnement de ses comptes dans les banques privées à partir de la BCEAO, avait rappelé Oxfam⁵³, qui avait exprimé des craintes sur les conséquences de ces mesures sur les populations démunies et exposées à une famine. Le président de la CEDEAO avait affirmé « que compte tenu de la situation humanitaire gravissime » au Mali, « des mesures seront prises pour que les personnes victimes⁵⁴ puissent disposer d'un minimum d'assistance ».

Sous l'angle du droit international public, l'embargo est une sanction qui vise à interdire d'exporter certaines marchandises, notamment des armes ou des munitions vers un autre Etat. A l'origine de ce type de mesure, c'est-à-dire au 12^{ème} siècle, l'embargo international « consiste de la part d'un gouvernement à retenir provisoirement des navires se trouvant dans les ports pour contraindre un autre Etat auquel appartiennent ces navires à lui donner satisfaction de certains griefs⁵⁵ ». Elle peut être appliquée comme une sanction de certains actes illégaux tels que le coup d'Etat. Après putsch de la junte militaire contre le régime d'Amadou Toumani Touré, la CEDEAO avait menacé de sanctionner la junte si celle-ci ne rétablissait pas l'ordre constitutionnel après son putsch.

Malgré les mises en garde de la CEDEAO, la junte militaire ne réussit pas à remettre les institutions en marche. Par conséquent, le 02 avril 2012, lors de son sommet à Dakar, la CEDEAO, comme il est prescrit, enjoignit le blocage au niveau du port de Conakry des navires maliens qui contenaient, entre autres, des armes et des équipements commandés par le Mali pour renforcer le dispositif de l'armée : l'embargo sur le Mali débuta à partir de cette date. Cette décision fut prise dans le but de condamner le retard du rétablissement de l'ordre institutionnel malien qui après le putsch était, complètement déstructuré. Profitant de cette situation, les groupes armés de la rébellion en collaboration avec les groupes terroristes ont combiné leur force pour s'emparer des principales villes de la partie Nord du pays, en y instaurant la Charia⁵⁶.

⁵¹ LAROCHE Josépha., « *la brutalisation du monde, du retrait des Etats à la décivilisation* », Montréal, Liber, 2012, p.112.

⁵² Il s'agit de la BCEAO.

⁵³ Une des ONG humanitaires.

⁵⁴ Les déplacés et les réfugiés.

⁵⁵ CHARVIN Richard., « *Les mesures d'embargo : la part du droit, Revue belge de Droit International* », Bruxelles, Editions Bruyant, 1996.

⁵⁶ Loi islamique.

Ainsi, avec ce tumulte, l'armée malienne avancera l'argument selon lequel, l'embargo sur le Mali a été la cause principale du retard de la contre-offensive pour repousser les groupes armés du Nord.

Quelques jours après le putsch militaire, en plus de Kidal, la ville de Gao, siège du commandement militaire des forces armées maliennes pour le Grand Nord tombait dans les mains des insurgés et ouvrait la voie vers d'autres régions du pays⁵⁷. La prise en fin août de la ville de Douentza marqua un grand tournant dans ce conflit, car les groupes armés seraient en mesure d'annexer la capitale Bamako et donc tout le Mali serait, de ce fait, sous contrôle de la rébellion et des groupes islamistes affiliés. Penser le retard de contre-offensive de l'armée comme dépendant de l'embargo sur le Mali serait une illusion dans la mesure où l'embargo à lui seul, ne constitue pas un impact majeur dans l'aggravation du conflit malien. Compte tenu de son manque de coordination sur le plan interne⁵⁸, mais aussi son manque d'expertise et de préparation face à ce type de situation assez complexe, l'armée malienne était complètement déstructurée, donc incapable d'affronter des groupes armés qui ne cessaient de faire des progrès spectaculaires en matière d'armes, d'équipements et de nombre. De plus, l'Etat malien garde une part de responsabilité dans cette faiblesse de l'armée par son manque de circonspection à travers les nominations d'anciens chefs rebelles à de hautes fonctions dans l'armée, cela demeure comme un élément anéantissant l'armée malienne dans la mesure où plusieurs membres de l'armée ont déserté celle-ci pour combattre auprès des rebelles dans le Nord du Pays. Par ailleurs, il faut retenir que l'embargo sur le Mali, à lui seul, ne constitue pas une cause du retard de l'intervention militaire. Il faut évoquer l'échec des négociations entreprises par le CEDA, dû dans une certaine optique à son absence de coordination avec l'Union Africaine.

2- L'absence de coordination entre la CEDEAO et l'Union Africaine au début de la crise et l'imprécision de la résolution du Conseil de sécurité

Le retard de l'intervention de la communauté internationale trouve son explication dans l'absence de coordination entre la CEDEAO et l'Union Africaine dans le processus de règlement de la crise. En effet, l'organisation sous régionale et l'organisation continentale ont failli de deux manières : d'une part dans l'échec des négociations entamées en vue de régler ce conflit, et d'autre part dans le retard du déploiement des forces militaires pour regagner tout le territoire malien. Ainsi, dans le processus de négociation, les deux organisations n'étaient pas coordonnées, on remarquait même une certaine compétition entre la CEDEAO et l'Union Africaine. Selon le rapport sur la Paix et la Sécurité dans l'espace CEDEAO, les deux institutions « (...) se sont livrées à une sorte de compétition pour le leadership de la gestion de la crise (...). La compétition qui avait plus pour origine la rivalité institutionnelle pouvant exister entre les deux organisations que des divergences sur les questions clés de la crise ». De plus, ces négociations ont échoué suite aux nombreux obstacles qu'elles ont rencontrés. Parmi ces écueils, on peut citer : la domination des groupes armés sur l'Etat malien, la diversité des revendications des groupes armés entre le MNLA qui optait pour des revendications indépendantistes et Ansaroul Islam et le reste des groupes armés pour l'imposition de la charia dans le Nord Mali. Par conséquent, l'échec des négociations avec les groupes armés trouve son explication à travers deux facteurs : d'une part, le MNLA, bien qu'ayant perdu la majorité des

⁵⁷ Convergence Africaines pour le renouveau- Afriki Lakuraya, Analyse et Réflexion sur la crise au Mali, Centre d'Etudes politiques Famouya Walesco, 2012, p.15.

⁵⁸ Dissensions entre les « bérets rouges » et les bérets verts ».

territoires qu'il contrôlait n'y aurait jamais renoncé pour le compte d'une négociation réussie. D'autre part, les dissensions au sein des groupes armés du Nord ont aussi contribué à l'échec des négociations.

En tout état de cause, la CEDEAO et l'Union Africaine n'auraient pas dû s'attarder à entreprendre des pourparlers qui étaient voués à un échec imminent. D'ailleurs, le dialogue, au lieu d'un apaisement, il a abouti à une exacerbation de la violence avec des ambitions de plus en plus démesurées des assaillants au fur et à mesure de leurs conquêtes militaires. C'est dire que la négociation a suffisamment montré ses limites si elle n'est devenue caduque⁵⁹. Dans la formulation des critiques, la CEDEAO semble être la plus remise en cause s'agissant de son efficacité. En se référant au rapport de la Convergence Africaine pour le Renouveau – Afriki Lakuraya, on remarque nettement que dans son activité pour recouvrir l'intégrité territoriale et le rétablissement de l'ordre institutionnel, l'organisation sous régionale n'a pas pris en compte le choix du peuple qui est le principal concerné. Cependant, l'intervention de la CEDEAO a constitué une ligne de fracture dans la société malienne. L'organisation sous régionale a en effet pris des décisions non seulement contraires aux prescriptions de la constitution malienne ; mais aussi, elle n'a jamais réellement consulté la population malienne avant la prise de ces mêmes décisions⁶⁰.

Ainsi, l'Union Africaine et la CEDEAO avaient la possibilité de passer, certes, par les négociations, mais ne devraient pas s'obstiner dans cette posture, sans prendre en compte le probable échec de ces dernières. A l'avenir, pour éviter les résultats négatifs, la CEDEAO devrait être en mesure de se prendre réellement en charge, de convaincre toutes les parties en conflit sur la nécessité d'instauration d'une paix durable en recourant, si elle échouait, aux autres puissances ou organisations ayant en charge le maintien de la paix et de la sécurité. Elle serait tenue, en outre, d'envisager la révision de certaines dispositions de son protocole pour rendre ses décisions contraignantes et ses interventions plus efficaces⁶¹. Bien qu'étant dotées toutes les deux de mécanismes de prévention et règlement des conflits, l'Union africaine et la CEDEAO n'ont pas su coordonner leur expertise pour entamer la planification de l'intervention militaire, car on le sait, il était impossible de passer par les négociations avec les groupes terroristes présents dans le Nord pour trouver une impasse à la situation qui prévalait pendant ce temps au Nord-Mali. Cependant, ce retard de l'intervention militaire trouve son explication dans le refus de coopération de la part des pays limitrophes du Mali à savoir : l'Algérie et la Libye, qui ne sont pas membres de la CEDEAO, et le Maroc pour le conflit du Sahara Occidental avait quitté l'Union Africaine. De ce fait, la réticence de ces Etats a entraîné la caducité de ces négociations pour intervenir au Nord Mali. Ainsi, le retard de prise de décisions a conforté les djihadistes dans leurs avancées fulgurantes vers Bamako, c'est ainsi que l'état d'urgence a été déclaré et sous la demande de la France, le Conseil de Sécurité de l'ONU adopte la résolution 2085 qui autorisa le déploiement d'une force militaire internationale pour conquérir le Nord Mali.

⁵⁹ DAKOUO Bertin., « *Libération du Nord-Mali : Echec annoncé des négociations* », in <http://www.informatin.com/index.php/politique4/20356liberation-du-nord-mali-echec-annonce-des-negociations> (consulté le 23 avril 2021) ;

⁶⁰ Convergence Africaine pour le renouveau- Afriki Lakuraya, op.cit, p. 24-25 .

⁶¹ MATANDA Winnie TSHILOBO, « La CEDEAO et les crises sociopolitiques dans les pays membres : vas du Libéria et de la Côte d'Ivoire », in www.memoireonline.com // La-CEDEAO-et-les-crises-socio-politiques-dans-les-pays-membres-cas-du-Liberia-et-de-la-Cote-dIv .HTMP (consulté le 23 avril 2021).

La situation qui prévalait au Mali a fait l'objet de trois (03) résolutions de la part du Conseil de Sécurité de l'ONU⁶². La résolution 2056 du 05 juillet 2012 exhorte la CEDEAO et l'Union Africaine à fournir davantage de de précisions sur les objectifs, les moyens et les modalités du déploiement envisagés et sur d'autres mesures possibles⁶³. La résolution 2071 du 12 octobre 2012 privilégie le dialogue politique entre autorités maliennes et les groupes du Nord, met aussi met en garde les groupes ne se dissociant pas des réseaux terroristes. Elle ouvre la voie au déploiement d'une « force militaire internationale ». Elle demande au Secrétaire Général de l'ONU de mettre « immédiatement à disposition des spécialistes de la planification militaire et des questions de sécurité pour aider la CEDEAO et l'Union Africaine ⁶⁴». Dans la résolution 2085 du 20 décembre 2012, le Conseil de Sécurité des Nations Unies prévoit le déploiement d'une force internationale sous conduite africaine pour un an. Cette dernière résolution donne un autre tournant à la crise malienne, car le texte de la résolution comporte un volet politique combiné à un volet militaire. Conformément au mécanisme prévu à l'article 39 de la Charte de l'Organisation des Nations Unies, la résolution 2085 qualifie la situation au Nord Mali de « menace à la paix et à la sécurité internationales » et autorise le déploiement de la Mission Internationale de Soutien au Mali sous conduite Africaine⁶⁵ au Nord Mali⁶⁶. Elle prévoit une aide à « reconstituer la capacité des forces armées maliennes » pour permettre aux autorités de reprendre le contrôle de zones occupées par les groupes terroristes, tout en préservant le respect des droits humains. La résolution 2085 s'intéresse aux deux éléments qui caractérisent la crise malienne⁶⁷.

En effet, la résolution prévoit, entre autres, le rétablissement de l'ordre institutionnel par la mise en œuvre d'un plan de route pour la transition démocratique, pour l'organisation d'élections libres et transparentes. Elle prévoit aussi la rupture de la part des groupes rebelles du Nord des liens avec AQMI. Cependant, cette résolution est doublement critiquée du fait de son imprécision. Cette dernière ne précise en aucun cas un calendrier bien défini pour l'intervention militaire, ni un procédé pour le financement de cette intervention. De plus, la résolution ne fixe pas, pour autant, de calendrier précis pour le déclenchement d'une offensive dans cette région⁶⁸. Ce manque de précision a permis aux groupes terroristes de mener des exactions et aussi de franchir la ligne de démarcation séparant les deux parties du pays afin d'occuper Bamako. Ce texte ne détermine aucunement le financement de cette opération militaire coûteuse, cette question épineuse a fortement influé sur l'engagement des Etats membres de l'organisation universelle quant au déploiement d'une force militaire. Procéder à des élections libres et transparentes, une des exigences de la résolution 2085, se trouve véritablement controversée dans la mesure où il serait impossible d'organiser des élections alors que l'intégrité territoriale n'a été recouvrée. Par conséquent, ce retard de décision de la part du Conseil de Sécurité a permis aux groupes terroristes de franchir la ligne de démarcation les

⁶² Il s'agit des résolutions 2056, 2071, 2085.

⁶³ SOW Djiby., « Nord Mali : Quelle intervention militaire » ? http://www.operationspaix.net/data/document/7662-v-nordmali_quelle_intervention_militaire_pdf (consulté le 23 Avril 2021).

⁶⁴ Rapport sur la paix et la sécurité dans l'espace CEDEAO, Mali : Faire la paix en espérant la guerre, numéro 1, octobre 2012.

⁶⁵ Communément appelée : MISMA

⁶⁶ SOW Djiby., op.cit, p .5.

⁶⁷ Ces deux éléments sont : la violation de l'intégrité territoriale par les groupes armés au Nord et l'instabilité institutionnelle suite au coup d'Etat militaire du Capitaine Amadou Haya Sanogo.

⁶⁸ Mali : « Que dit la résolution de l'ONU autorisant l'envoi d'une force internationale ? », L'EXPRESS.fr, publié le 21/12/2012 à 7 :58, consulté le 24 Avril 2021.

séparant du Sud Mali pour faire cap sur Bamako. L'Etat d'urgence est déclaré, la France intervient militairement au Mali pour restaurer l'intégrité territoriale.

B- La mission « Serval », une entreprise risquée

Le Conseil de sécurité des Nations Unies avait adopté une approche équilibrée autorisant d'une part «(...) le déploiement au Mali, de la Mission Internationale de Soutien au Mali sous la conduite africaine (...) ». Mais l'opération rebelle du 10 janvier 2013, au-delà de la ligne de démarcation qui prévalait depuis le mois de mars 2012 entre le Nord occupé par les groupes armés et le Sud, sous contrôle de l'armée malienne, marque une rupture du *statu quo* et fournit la justification à l'intervention militaire française baptisée « opération Serval ». Cette intervention bien qu'indispensable sera fortement critiquée compte tenu de l'absence de légitimité du Président Dioucouida Traoré, mais aussi de la résurgence de la « *Françafrique* »⁶⁹ du fait de son implication dans les conflits en Afrique de l'Ouest.

Cette opération visait en réalité **la reconquête du territoire malien et la restructuration de l'armée malienne (1)**, mais les repréailles terroristes ont mis en danger **les civils maliens et tous les acteurs intervenus dans cette crise (2)**.

1- Une opération visant la reconquête de l'intégrité territoriale et la restructuration de l'armée malienne

L'opération « Serval », d'après le Président François Hollande, vise le blocage de l'avancée des groupes armés vers la Capitale Bamako, la sécurisation de celle-ci et enfin la réhabilitation de l'intégrité territoriale. En effet, la spectaculaire avancée des groupes armés vers la capitale notamment par la prise de la ville de Konna⁷⁰ a poussé le Président Dioncouida Traoré à solliciter le déploiement immédiat d'une force militaire pour la reconquête du Nord Mali. Le franchissement de la ligne de démarcation qui séparait le Nord du Sud a été considéré comme une raison valable de l'intervention militaire dans la mesure où elle entraînerait l'annexion totale du Mali par les groupes armés à majorité terroriste. Cette intervention trouve sa légitimité en vertu de l'article 51 de la Charte des Nations Unies qui stipule « aucune disposition de la présente Charte ne porte atteinte au droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, dans le cas où un membre des Nations Unies est l'objet d'une agression armée, jusqu'à ce que le Conseil de Sécurité ait pris les mesures nécessaires pour maintenir la paix et la sécurité internationales ». L'intervention militaire débuta le 11 janvier 2012 avec une mobilisation de 4.000 soldats français pour recouvrir l'intégrité territoriale du Mali.

Les objectifs de l'intervention sont de trois ordres : [...] assurer la sécurité des ressortissants français à Bamako et au Mali [...] tenir et sécuriser la ligne de front à hauteur de Konna [...] et former et préparer la force africaine [...] pour en faire une force cohérente prête à aller reconquérir le Nord [...]. L'opération « Serval », vise en d'autres termes la reconquête de l'intégrité territoriale du Mali. Cette intervention s'articule autour de trois (03) phases. D'abord, la première étape consistait à contrecarre la puissance des groupes terroristes armés dans les régions occupées ; ensuite, la deuxième phase consistait à passer le relai à la force de

⁶⁹ DIALLO Papa Fara., « *La diplomatie française en Afrique au Sud Sahara : singularité et enjeux politiques* », mémoire de DEA, Université Gaston Berger de Saint louis, 2009/ 2010.

⁷⁰ A noter que Konna est situé à 500 kilomètres de Bamako.

l'Union Africaine⁷¹ et aux forces maliennes. Elle passe par une participation à la réorganisation de l'armée malienne dans le cadre de la mission européenne⁷², ainsi qu'à son retour dans le Nord du pays. Elle consistera également à appuyer et soutenir la MISMA⁷³ et enfin la troisième étape se traduira par un transfert de compétences aux forces onusiennes et impliquera ainsi le retrait de quelques forces françaises.

La première étape de l'intervention militaire française, qui consistait à freiner l'offensive des djihadistes, s'est terminée après quatre semaines, avec la reprise des villes d'Aguelhok et de Tessalit, respectivement les 7 et 8 février, au Nord-Est, près de la frontière algérienne⁷⁴. Cette première offensive de l'armée française sera assurée par les troupes préétablies au Niger qui vont considérablement arrêter la progression des groupes terroristes vers la région de Mopti et par conséquent vers Bamako. Comme l'illustre la chronologie ci-dessous, l'on remarque nettement que les forces françaises ont véritablement conquis la majeure partie des territoires occupés par les groupes terroristes que sont Ançardine et le MUJAO en collaboration avec AQMI.

⁷¹ En l'occurrence : MISMA.

⁷² Cette mission était communément appelée : EUTM-Mali.

⁷³ Rapport d'information, N° 513 Sénat, Session Ordinaire de 2012-2013, enregistré à la Présidence du Sénat le 16 Avril 2013 à Paris, p.27.

⁷⁴ ADAM Bernard., « Mali : de l'intervention militaire française à la reconstruction de l'Etat », *Rapport du Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité* » (GRIP), mars 2013.

Chronologie de l'intervention « Serval »

- 11 janvier 2013 : arrêt de l'avancée des groupes terroristes entre Diabali et Konna par des frappes aériennes et mise en place des spéciales à Mopti ;
- Du 12 &u 15 janvier 2013 : projection des premières troupes françaises à Bamako ;
- 26 janvier 2013 : reprise de Gao ;
- 27 janvier 2013 : reprise de Tombouctou ;
- 30 janvier 2013 : reprise de Kidal ;
- 7 février 2013 : reprise de Tessalit ;
- 19 février 2013 : déclenchement de l'opération PANTHERE dans le massif de Tirarrar (Adrar des Ifoghas), toujours en cours en Avril 2013 ;
- Avril 2013 : avec les opérations ADADA (entre Tombouctou et Arouane). GUSTAV 1.000 hommes (aux environs de Gao) et des opérations dans la région de Taoudéni, les forces françaises achèvent de visiter l'ensemble du territoire malien potentiellement concerné par des implantations terroristes

Le dispositif français engagé (début Avril 2013)

Les français, représentant environ 4.000 hommes, se composent de :

- Un état-major opérationnel situé à Bamako ;
- Une composante terrestre constituée de 3 groupements interarmes et d'un groupement d'hélicoptères ;
- Une composante aérienne rassemblant des avions de chasses et de transport, des drones, des avions de renseignement, renforcée par des moyens logistiques alliés ;
- Une composante forces spéciales ;
- Une composante logistique importante compte tenu de l'étendue du théâtre d'opérations ;
- Les forces africaines sont constituées par ;
- La MISMA qui dispose de 6.000 hommes, dont plus de 2.000 tchadiens ;
- Les forces armées maliennes qui comprennent près de 5.000 soldats (dont 3.000 seraient opérationnels)⁷⁵.

⁷⁵ Ibid . p ?15-16.

Dans son projet de reconquête de l'intégrité territoriale du Mali, les forces françaises ont eu à bénéficier de l'appui des forces africaines⁷⁶ et des forces européennes respectivement dans le cadre de la MISMA et de l'EUTM-Mali.⁷⁷ Cette intervention militaire, bien que nécessaire, a fortement été critiquée sur plusieurs plans à savoir : le manque de considération de l'opinion malienne dans la prise de décisions, mais aussi la non-discussion de ce projet d'intervention au parlement français, et enfin la renaissance de la « Françafrique » à la suite des multiples interventions françaises en Afrique où ses intérêts sont fortement remis en jeu. De plus, sur le plan des forces de la MISMA notamment le Tchad, à qui reproche-t-on de profiter de ce remarquable appui à l'intervention militaire pour chercher de légitimer le régime dictatorial d'Idriss Deby.

Cependant, malgré les critiques formulées, force est de constater que le déploiement de force internationale a été d'un grand apport dans le processus de lutte contre les groupes terroristes qui étaient présents au Nord Mali. Il faut soulever, par ailleurs, que cette intervention entraîne ainsi des effets pervers et notamment du côté des civils qui sont les premiers à subir les représailles terroristes. L'armée malienne constitue un des premiers responsables de l'aggravation de la crise du fait de sa mauvaise gestion, de son incapacité à se maintenir et à contrecarre la menace terroriste qui planait autour du Mali. Même si le pays n'a pas connu d'affrontement militaire important depuis la guerre avec le Burkina Faso, le Mali n'a pratiquement pas investi pour équiper ou moderniser son armée depuis l'avènement de la démocratie pluraliste. La conception structurelle des forces armées n'a pas changé depuis plus de vingt ans⁷⁸. Ces facteurs ont fortement influé sur la déroute des forces maliennes face aux djihadistes du Nord. Il s'agira de mettre en exergue les limites de l'armée malienne avant de proposer certaines recommandations en vue de la restructuration.

D'emblée, il faut souligner que l'armée malienne souffre d'une grande vulnérabilité sur les plan structurel, mais aussi, de fractures internes remettant en question sa cohésion. Les difficultés structurelles de l'armée malienne découlent d'une mauvaise gestion des ressources humaines, du sous-équipement, et des conditions de vie difficile⁷⁹. En effet, cette mauvaise gestion des ressources humaines se répercute sur le processus de recrutement et de formation. Dans le cadre du recrutement, les militaires maliens étaient en partie constitués par d'anciens rebelles touarègues⁸⁰, ces derniers ont déserté les troupes de l'armée pour se rallier aux groupes armés du Mali. On note aussi le professionnalisme dans la formation des soldats maliens qui ne bénéficient pas de cours pratiques, faute d'écoles de formations dans certains exercices que toute armée digne de ce nom se doit de maîtriser. De plus, le sous-équipement constitue un lourd handicap pour l'armée malienne, concernant à la fois l'équipement individuel du soldat et celui des unités. Le mauvais entretien, la gestion déficiente des stocks et une chaîne d'approvisionnement défaillante sont d'autres facteurs explicatifs de ce sous-équipement généralisé⁸¹. Cette gestion désastreuse de l'armée malienne a de fortes implications dans les conditions de vie des soldats. Ces derniers, en période de paix comme de guerre, souffrent d'un faible appui logistique.

⁷⁶ Dont 5.800 soldats, 2.000 tchadiens.

⁷⁷ L'EUTM-Mali avait pris l'initiative de former les soldats maliens.

⁷⁸ Convergence Africaines pour le Renouveau, Afriki Lakuraya, op.cit, P.15.

⁷⁹ ROUPPERT Bélangère., « EUTM-Mali : Une mission déployée dans l'urgence dans un contexte de conflit ouvert », Note d'Analyse du GRIP, 19 Avril 2013, Bruxelles, p.4.

⁸⁰ Un des engagements de l'Etat dans la signature des accords de paix.

⁸¹ Ibid. p. 5.

À ces multitudes de facteurs, s'y ajoutent la politisation, le népotisme, la corruption et les détournements⁸² au sein de l'armée malienne. Les dissensions nées après le putsch notamment entre les « bérets verts »⁸³ et les « Bérets rouges »⁸⁴ ont fortement aggravé la situation calamiteuse de l'armée. Ces dissensions ont occasionné des pertes humaines et des arrestations lors de leurs affrontements. Compte tenu de ces difficultés dans la gestion des troupes maliennes, une réconciliation est une phase préliminaire pour entamer cette restructuration d'où l'appui de l'Union Européenne à travers l'EUTM-Mali. Cette mission lancée dans le cadre de la résolution 2085 de 2012 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, est partie intégrante de l'approche globale de l'Union Européenne à l'égard de la situation au Mali et dans la région du Sahel. Elle vise à contribuer à l'amélioration de la capacité militaire des forces armées maliennes, dans le but de leur permettre, sous le contrôle des autorités civiles, de rétablir l'intégrité territoriale du pays⁸⁵. D'où le déploiement de 5.00 formateurs dont le rôle est de mettre en œuvre l'esprit de corps, le respect de la hiérarchie, mais avant tout, développer la capacité des 2.500 soldats maliens à combattre dans des conflits armés de cette envergure. La déstructuration et la division constante au sein de l'armée malienne sont à l'origine de l'avancée des groupes armés durant les premiers mois du conflit. C'est uniquement par cette restructuration promue par l'Union Européenne dans le cadre de l'EUTM-Mali que l'intervention militaire a pu produire des résultats positifs dans la reconquête des territoires occupés par les groupes extrémistes. Par conséquent, cette crise qui, au début, ne concernait qu'un seul Etat, a fini par définir une menace pour la paix et la sécurité internationales. De nouveaux acteurs sont intervenus dans cette crise, qui derrière le recouvrement de l'intégrité territoriale et la souveraineté du Mali, cachent une préservation de leurs multiples intérêts.

2- Les représailles terroristes mettant en danger les civils et tous les acteurs intervenus dans cette crise

Toute intervention militaire a un coût. Au Nord Mali, les civils sont les premières victimes à subir les représailles des groupes terroristes. Cette perte de pouvoir et de leurs bastions a suscité une certaine haine de la part de ces groupes terroristes. Après l'intervention militaire, AQMI et MUJAO se sont orientés vers une guérilla urbaine marquée par des attentats suicides dans les villes qu'ils occupaient auparavant. Mais, il faut souligner que les représailles terroristes ont dépassé les frontières maliennes, notamment par la prise d'otages français dans la sous-région ou par des attentats suicides dans les pays aux frontières contigües au Mali.

A titre illustratif, dès les premières semaines de l'intervention, quatre civils maliens ont trouvé la mort, suite au passage de leurs voitures sur une mine dans la localité de Douentza. Les attentats terroristes aussi ont fait de nombreuses victimes du côté des civils dans leurs anciens bastions que sont Tombouctou, Gao et Kidal. De plus, en Algérie, suite à un incendie orchestré dans le site d'In Amenas par les terroristes, plus de 25 individus ont trouvé la mort parmi lesquels 12 personnes d'origine asiatiques, attentat réclamé par Belmockhtar pour mettre en garde les pays qui avaient participé à la croisade contre les terroristes du Nord. Les otages français détenus dans le Shale par les groupes terroristes sont les plus exposés à cette vengeance

⁸² Convergence Africaine pour le Renouveau, Afriki Lakuraya, op.cit., p. 15.

⁸³ Les « bérets verts » étaient assimilables aux pro-putschistes.

⁸⁴ Les « bérets rouges » étaient partisans de la Garde présidentielle.

⁸⁵ Bulletin d'informations sur la Politique Commune de Sécurité et de Défense Commune de l'Union Européenne, février 2013, p. 2 (consulté le 24 Avril 2021).

des groupes armés après l'intervention française. Les représailles terroristes concernant aussi les civils français dans la sous-région. Des citoyens français, à savoir la famille de Moulin-Fournier, ont été pris en otage au niveau de la frontière séparant le Cameroun du Nigeria. Enlèvement revendiqué par la secte Boko Haram du Nigeria afin de mettre en garde la France pour son ingérence dans le conflit du Nord du Mali, cas de la secte Boko Haram est affiliée aux terroristes du Nord Mali. Ainsi, ces représailles terroristes du Nord Mali. Ainsi, ces représailles terroristes dépassent le territoire malien et s'étendent dans toute la sous-région.

Par ailleurs, les rebelles du MNLA sont aussi victimes de ces menaces terroristes. Compte tenu du fait qu'après l'intervention de la France, le MNLA a contribué à la traque des terroristes, en réponse à cette intervention. Le 22 février 2013, deux voitures piégées ont explosé à Tessalit⁸⁶ contre les hommes du MNLA⁸⁷, le check-point du MNLA a été la cible d'un kamikaze lors d'un attentat suicide perpétré le 26 février 2013, il ya aussi les deux jeunes d'origine arabe et touarègue arrêtés à Bourem dans la région de Kidal avec des ceintures d'explosifs. Le Nord-Mali se transforme successivement en un démembrement de l'Afghanistan. Dans la mesure où le terrorisme se caractérise par une réflexion stratégique de territoire et de réseau⁸⁸. Une nouvelle zone de conflit voit le jour à travers l'explosion de mines, des attentats suicides, les prises d'otages et des attaques de convoi revendiquées par les combattants du MUJAO et AQMI. Cette zone de conflit s'étend du Mali au Niger⁸⁹ en passant par l'Algérie. La situation dans le Nord Mali⁹⁰ était caractérisée par les activités d'une nébuleuse de groupes terroristes et criminels retranchés dans la région. Il s'agit notamment d'Al-Qaïda au Maghreb Islamique qui, depuis plusieurs années maintenant perpète des attentats- suicides, des attaques contre les forces de sécurité ainsi que des enlèvements d'étrangers aux fins de soutirer des rançons ou d'obtenir la libération de ceux de ses membres emprisonnés. La région abrite également d'autres réseaux criminels impliqués dans la traite des personnes, le trafic illicite de la drogue, de cigarettes, d'armes ainsi que d'autres activités connexes tirant profit de la porosité des frontières et de la faiblesse de l'autorité de l'État. Ces activités constituent des sources de financement supplémentaires et de clientélisme pour les groupes terroristes et d'autres entités dans une région durement éprouvée par la pauvreté en même temps qu'elles contribuent à saper l'État de droit.

À partir de la fin de l'année 2011 et comme l'une des conséquences du conflit libyen mais, surtout, depuis la mi-janvier 2012, la situation sur le terrain a été aggravée par la rébellion armée menée par le Mouvement National de Libération de l'Azawad (MNLA). Le MNLA est constitué principalement d'anciens combattants d'origine touarègue ayant combattu avec l'armée libyenne et rentrés au Mali avec leurs armes après la chute du régime de Kadhafi. Il comporte également en son sein d'autres éléments qui ont participé aux rebellions intérieures dans la même région en particulier dans les années 1990. Au fur et à mesure que la rébellion armée du MNLA s'intensifiait, d'autres groupes ont émergé dans la région, articulant divers agendas politiques tout en entreprenant également des activités criminelles y compris des atrocités contre les civils, la destruction de sites culturels et religieux ainsi que la prise d'otages.

⁸⁶ Tessalit est une localité située au Nord de Kidal.

⁸⁷ Mali : Un « attentat-suicide » à la voiture piégée fait plusieurs morts à Kidal, publié le 27 février 2013 [http:// 20 minutes](http://20minutes.com). (Consulté le 24 Avril 2021).

⁸⁸ BADOUI Remi ., op. cit, p.33.

⁸⁹ Attentat suicide près du site d'AREVA riche en Uranium.

⁹⁰ Voir : Projet de concept stratégique pour la résolution des crises que connaît le Mali, octobre 2012.

Parmi ces groupes, figurent notamment Ançardine⁹¹ et le Jamaat-Tawhid Wal Jihad fi Garbi Ifriqiya⁹² groupe dissident d'AQMI qui finance ses activités grâce au trafic de drogue. Ces groupes qui ont bénéficié de l'afflux d'armes issues du pillage des arsenaux militaires libyens ont par la suite étendu leur contrôle aux trois régions du nord Mali⁹³. Le MNLA a initialement plaidé pour un « État AZAWAD indépendant et laïc » dans le Nord, qu'il considère comme fondement territorial d'un « État touareg ». Ce Mouvement affirmait que les populations touarègues étaient marginalisées dans le système politique malien et que les accords antérieurs conclus pour résoudre ce problème n'ont pas été honorés par les autorités centrales de Bamako. Le MNLA semblait à présent avoir renoncé à sa volonté de sécession. Ce changement est intervenu après sa défaite face à d'autres groupes militant pour un État religieux, à savoir le MUJAO et Ançardine. Ces deux groupes affirment se battre pour la création d'un État islamique au Mali, ce qui atteste de leur proximité idéologique. Toutes les indications disponibles semblaient confirmer qu'ils entretiennent des liens opérationnels avec AQMI et travaillent en étroite collaboration avec cette dernière entité. Avec l'effondrement de la présence de l'État au nord du Mali, ces groupes ont eu une plus grande latitude pour poursuivre leurs activités criminelles et terroristes.

Le conflit de janvier 2012 dans le Nord du Mali a aggravé la crise humanitaire dans une région qui était déjà en proie à une extrême vulnérabilité du fait de sécheresses récurrentes, de crises alimentaires et de la perte de revenus financiers dues au retour de milliers de travailleurs migrants ayant fui la guerre en Libye. Les combats ont provoqué un déplacement massif de civils tant à l'intérieur du Mali qu'à l'extérieur. On compte environ 160.000 personnes déplacées tandis que plus de 365.000 Maliens ont trouvé refuge en Algérie, au Burkina Faso, en Mauritanie et au Niger. Il importe également de faire mention du pillage des entrepôts des organisations humanitaires et d'installations médicales par des groupes armés ainsi que des obstructions faites à leurs opérations. L'interruption de l'approvisionnement en denrées de première nécessité et ses conséquences sur les activités des marchés locaux ont dégradé les conditions de vie des populations locales. Depuis qu'ils ont pris le contrôle du nord, les groupes rebelles et terroristes commettent de graves violations des droits humains. Celles-ci ont notamment pris la forme d'arrestations arbitraires, d'actes de torture, d'amputations et de flagellation publique, de viols et d'exécutions sommaires ainsi que d'utilisation d'enfants soldats. Certains des groupes opérant sur le terrain se sont également livrés à la profanation et la destruction de sites sacrés, historiques ou culturels dont certains figurent sur la liste des sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO⁹⁴.

⁹¹ Les défenseurs de la Foi.

⁹² Mouvement pour l'Unité du Jihad en Afrique de l'Ouest MUJAO.

⁹³ Il s'agit des régions de Gao, Tombouctou et Kidal qui représentent près des deux tiers du territoire national malien.

⁹⁴ UNESCO signifie : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la science et la culture.

CONCLUSION

Rébellion touarègue, crise politico-militaire, « djihadisation » du conflit et présence de groupes terroristes et de réseaux criminels⁹⁵ sont sources d'instabilité au Nord Mali.

Comme le soulignait Gourdin, « [t]out concourt à faire de l'espace saharo-sahélien la plus vaste zone d'instabilité et de non-droit de la planète : la géographie, la paupérisation persistante sinon organisée des touarègues, les convoitises étrangères, l'extrémisme politico-religieux et les mafias. L'ampleur de la tâche à accomplir en vue d'une sécurisation est à la mesure de l'espace concerné : immense »⁹⁶.

Une telle équation requiert, de toute évidence, l'attention immédiate et soutenue de la « Communauté Internationale ». De ce point de vue, l'approche équilibrée adoptée par le Conseil de Sécurité des Nations Unies dans la résolution 2085 constituait une réponse appropriée à l'urgence de stabiliser le Mali en y autorisant le déploiement de la MISMA tout en soulignant la nécessité d'un processus politique viable. Cependant, la rupture de *statu quo* par l'offensive rebelle au-delà de la ligne de démarcation tacite a entraîné l'intervention immédiate de la France et de fait, enclenché une escalade militaire.

La première phase de la transition en 2012 a consisté à organiser des élections libres et transparentes dans tout le territoire. La seconde s'est résumée à la nécessité d'un dialogue entre les communautés du Nord pour faciliter la réconciliation et permettre le retour en sécurité de toutes les personnes déplacées et réfugiées, quelques soient leurs origines et leurs couleurs de peau. Pour éviter la résurgence de ce type de conflit au Mali, mais aussi dans les autres Etats en Afrique, le développement des zones délaissées depuis les indépendances doit être au centre des préoccupations des Etats afin d'éviter que les terroristes ne les instrumentalisent pour en faire un terreau fertile à leurs activités « anti occidentale ». Le déploiement de l'Etat et la relance économique locale à travers des travaux d'infrastructures peuvent être conçus comme des instruments puissants d'apaisement. Des solutions plus concrètes peuvent être proposées, comme des mécanismes légaux devant réparer les abus, une réorientation politique et un partage du pouvoir étendu à l'ensemble des groupes ethniques directement lié à la croyance dans les vertus « pacifiantes » de la démocratie et au droit des peuples d'avoir un gouvernement démocratique, un des volets déterminants dans les missions de consolidation de paix réside dans l'implantation d'un contexte favorable à la démocratisation⁹⁷. Il s'agit de convaincre les parties adverses de régler leur différend de façon pacifique et également d'instaurer des structures institutionnelles démocratiques qui préviendront une reprise éventuelle des hostilités et assureront une « bonne gouvernance » pour le développement d'une société stable.

L'intervention militaire de la communauté internationale a levé le voile sur la faiblesse des mécanismes mis en place pour le règlement des conflits, à savoir le Comité d'Etat-major Opérationnel Conjoint. Ce comité qui rassemblait l'Algérie, le Mali, la Mauritanie et le Niger était basé à Tamanrasset et de l'Unité de Fusion et de Liaison d'Alger. L'échec patent de ces dispositifs ne signifie pas qu'il faille renoncer à toute idée de mécanisme de sécurité régionale. Il faut une discussion franche entre tous les Etats du Sahel, d'Afrique de l'Ouest et du Nord sur

⁹⁵ La situation qui a prévalu au Nord du Mali et plus largement au Sahel constituait indiscutablement une grave menace à la paix et à la sécurité internationales.

⁹⁶ GOURDIN Patrice., « *Al Qaida au Maghreb et au Sahel. Contribution à la compréhension d'une menace complexe* », *Diploweb*, 11 mars 2012, en ligne : <http://www.diploweb.com/Al-Qaida-au-Sahara-et-auSahel.html> (consulté le 27 juillet 2021).

⁹⁷ GEISER Christian., « *Approches théoriques sur les conflits ethniques et les réfugiés* », Groupe de recherche sur les interventions de paix dans les conflits intra étatiques, 2012.

les intérêts sécuritaires communs et les possibilités de développer des initiatives conjointes de développement économique⁹⁸. Une urgence persiste dans la mesure où les Etats de l'Afrique de l'Ouest n'ont pas encore réussi l'étape de la coordination dans la lutte contre les activités terroristes. Un partage des informations serait la meilleure façon de pouvoir coordonner cette lutte contre le terrorisme.

La crise politique, institutionnelle et sécuritaire a porté un coup de force dur à l'économie malienne. Elle a affecté profondément la performance de l'activité économique au cours de l'année 2012 et en 2013. Elle a transmis ses méfaits à l'économie à travers deux principaux canaux avec des effets différenciés les atteintes au système de production économique et aux biens de l'administration publique et les sanctions des institutions sous régionales et de la communauté internationale.

Le Mali était en proie à l'instabilité, aux conflits politiques et à une rébellion armée. Ces conflits outre leur impact direct sur la vie des populations ainsi que sur leur environnement moral et physique, obèrent gravement les maigres ressources du pays, hypothèquent ainsi ses chances quant à son développement. Il n'en reste moins que l'objectif de la paix au Mali demeure possible, nécessaire et même urgent. Comme il a déjà été dit, la paix reste bien sûr une exigence liée aux souffrances insupportables des victimes des conflits mais elle devient également un impératif de suivi pour le Mali⁹⁹. Au terme de cette étude sur l'analyse socio-historique de la crise malienne de 2012, force est de constater que le Mali se trouve face à une situation très complexe qui pourrait nuire fortement à sa stabilité. Le Mali devra surmonter un certain nombre d'obstacles afin de dépasser les crises identitaires et les menaces terroristes qui lui ont valu une séparation avec sa partie nord en 2012. A la suite de cette crise au Mali qui pourrait certainement se reproduire dans les autres Etats de la sous-région, ne serait-il pas opportun de réfléchir aux mécanismes de lutte le terrorisme en Afrique ?

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ADAM, B. « *Mali : de l'intervention militaire française à la reconstruction de l'Etat* », *Rapport du Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité* » (GRIP), mars 2013.
- BADIE, B. « *l'Etat importé, l'occidentalisation de l'ordre politique* », Paris, Fayard, 1992.
- BADOUI, R. « *Géopolitique du terrorisme* », Paris, Armand Colin, 2009, p.33.
- BADUEL, P R. « *Le territoire d'Etat entre imposition et subversion : exemples Sahara sahélien* », *Cultures et Conflits* (en ligne), 21-22 / Printemps-été 1996, mis en ligne le 15 mars 2006, (consulté le 13 avril 2021).
- DAKOUO, B. « *Libération du Nord-Mali : Echec annoncé des négociations* », in <http://www.info-matin.com/index.php/politique4/20356liberation-du-nord-mali-echec-annonce-des-negociations> (consulté le 02 avril 2021).

⁹⁸ Mali : « sécuriser, dialoguer et réformer en profondeur », International Crisis Group, Rapport Afrique N° 201, 11.

⁹⁹ TRAORE Cheick Boukadry., « *Analyse et réflexion sur la Crise au Mali* », *Convergence Africaine pour LeRenouveau (CARE)*, N°. 078 MATCL-DNI du 20 Mai 2010, vu la loi N°. 04-038 du 05 Août 2004 sur les Associations en République du Mali.

- DIALLO, P F. « *La diplomatie française en Afrique au Sud Sahara : singularité et enjeux politiques* », mémoire de DEA, Université Gaston Berger de Saint louis, 2009/ 2010.
- DUFOUR, J. « *Mouvement National de Libération de l'Azawad- Fiche documentaire* », Note d'analyse du GRIP, 22 mai 2012, p. 3.
- GEISER, C. « *Approches théoriques sur les conflits ethniques et les réfugiés* », Groupe de recherche sur les interventions de paix dans les conflits intra étatiques, 2012.
- GOURDIN, P. « *Géopolitique du Mali : un Etat failli ?* », Diploweb, 23 septembre 2012.
- GOURDIN, P. « *Al Qaida au Maghreb et au Sahel. Contribution à la compréhension d'une menace complexe* », Diploweb, 11 mars 2012, en ligne : <http://www.diploweb.com/Al-Qaida-au-Sahara-et-auSahel.html> (consulté le 27 juillet 2021).
- GREGOIRE, E. 1999 rééd.2010. « *Touaregs du Niger, le destin d'un mythe* », Paris, Karthala, 359 p.
- KEITA, N. « *Du pouvoir ethnique Touareg à la sanctuarisation de l'AQMI et les 'dires' de l'Etat dans l'espace Sahélo-sahélien au Mali* » Colloque : Quelles constructions politiques au Mali face aux crises dans le Sahel ? 2012, <http://www.gabrielperi.fr/>.
- KEITA, N. « *De l'irrédundance au problème de la territorialité. L'OCRS et les sociétés Kel Tamacheq du Mali* », GEMDEV et Université du Mali (éds.), *Mali- France. Regard sur histoire partagée*, Bamako/ Paris : Donniya et Karthala, 2005, pp. 91-121.
- KLUT, G. « *L'ethnographie théorique des conflits ethniques* », In : *Kidal.info*.
- LAROCHE, J. « *la brutalisation du monde, du retrait des Etats à la décivilisation* », Montréal, Liber, 2012, p.112.
- LOHMAN, A. « *Qui sont les Maîtres du Sahara ? Vieux Conflits, Nouvelles Menaces : Le Mali et le Sahara entre les Touaregs, AL Qaeda et le Crime Organisé* », FRIEDRICH EBERT STIFTUNG, p.7.
- MAIGA, M D. « *Lutte contre le terrorisme au Mali : gestion, prévention et une mobilisation pleine et entière de la société civile* » CONASCIPAL, Bamako, Octobre 2011.
- MATANDA, T W. « *La CEDEAO et les crises sociopolitiques dans les pays membres : cas du Libéria et de la Côte d'Ivoire* », in www.memoireonline.com // *La-CEDEAO-et-les-crises-socio-politiques-dans-les-pays-membres-cas-du-Liberia-et-de-la-Cote-dIv* .HTMP (consulté le 7 avril 2021).
- SAMB, B. « *Crise malienne : origines, développements et répercussions dans la sous-région* », 2012 in www.kas.de/wf/doc/kas_36096-1522-3-30.pdf?121213171402.
- SIMEANT, J et TRAORE, L. « *Mali : le putsch et le Nord vu de Bamako* », Octobre 2012, <http://www.sciencespo.fr/ceri/> (consulté le 25 mai 2021).
- SOW, D. « *Nord-Mali : quelle intervention militaire* » ? [http : www.operationspaix.net /data/ document /7662-v-nordmali_intervention-militaire_pdf](http://www.operationspaix.net/data/document/7662-v-nordmali_intervention-militaire_pdf) (consulté le 23 avril 2021).
- SIDALAMINE, Z A. « *De la question Touareg au problème du Nord Mali : Ma part de témoignage (1^{ère} et 2^{ème} parties)* », 22 Septembre, 20 mai 2021.

- STORHOLT, K H. « *Lessons learned from the 1990-1997 Peace Process in the North of Mali* », (2001), 6 *International Negotiation*, 331, 331-356.
- TRAORE, C B. « *Analyse et réflexion sur la Crise au Mali* », *Convergence Africaine pour Le Renouveau (CARE)*, N°. 078 MATCL-DNI du 20 Mai 2010, vu la loi N°. 04-038 du 05 Août 2004 sur les Associations en République du Mali.